

**Aperçu des fonds**

# Mandats privés de placements Manuvie — Fonds distincts MPPM

**En vigueur le 12 novembre 2024****Rendements au 31 décembre 2023**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie ») est l'émettrice du contrat d'assurance Mandats privés de placements Manuvie - Fonds distincts MPPM et est garante de leurs dispositions de garantie.

## Quoi de neuf pour les Fonds distincts MPPM

### Nouvelle option de garantie :

Le 12 novembre 2024 (ou vers cette date), **Mandats privés de placement Manuvie - Fonds distincts MPPM** offrira une garantie au décès à 100 %, renommant ainsi la série existante et élargissant l'offre pour inclure une nouvelle série :

- MPPM 75/75
- MPPM 75/100

### Ajout de fonds :

À compter du 9 septembre 2024 (ou vers cette date), les fonds suivants seront disponibles dans les **Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM** :

- Portefeuille Fonds distinct privé FNB ingénieurs de dividendes mondiaux Manuvie
- Fonds distinct Mandat privé de grandes capitalisations internationales Manuvie

Tous les détails au sujet des fonds, y compris les codes et les ratios de frais de gestion (RFG) des nouveaux fonds, sont disponibles sur le site web de Manuvie, **Prix et rendement**.

### Réduction des frais :

Le 9 septembre 2024 (ou vers cette date), le ratio des frais de gestion (RFG) sera réduit pour le fonds suivant :

Nom du Fonds	Ancien RFG (%)	Nouveau RFG estimatif (%)*
Fonds distinct Mandat privé Catégorie équilibrée fondamentale Manuvie	2,40	2,31

\* Les RFG estimatifs pour le reste de 2024 seront indiqués dans l'Aperçu du fonds et dans l'outil Prix et rendement. À partir du 31 décembre 2024, le RFG sera composé d'un taux mixte du RFG précédent (du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 9 septembre 2024) et du RFG réduit (du 9 septembre 2024 au 31 décembre 2024). Options frais d'entrée et sans frais reflétées.

### Nouvelle option de frais de souscription :

Le 9 septembre 2024 (ou vers cette date), une option sans frais de souscription (sans récupération des commissions) sera ajoutée au fonds suivant :

#### Fonds distinct Mandat privé d'épargne à intérêt élevé Manuvie

Par conséquent, les options frais d'entrée et sans frais (avec récupération des commissions) ne permettront plus de nouveau dépôt, de dépôt subséquent, de PAC nouveau ou existant. Cependant, celles-ci resteront disponibles pour le transferts au sein de la même option de frais. Les PAC existants seront automatiquement transférés vers la nouvelle option de frais, qui sera également disponible pour de nouveaux dépôts, des dépôts subséquents et de nouveaux PAC.

## Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

1. **Nom du fonds** : Nom complet du fonds qui apparaît dans votre contrat.
2. **Fonds offert depuis** : Date depuis laquelle le fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du fonds.
3. **Date d'établissement** : Date depuis laquelle le fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de fonds distincts de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique Fonds offert depuis, car le fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.
4. **Gestionnaire de fonds/gestionnaire de fonds sous-jacent** : Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du fonds ou du fonds sous-jacent.
5. **Nombre total d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du fonds.
6. **Valeur totale du fonds** : Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du fonds.
7. **Rotation du portefeuille** : Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100% signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du fonds est achetée et vendue au cours de l'année.
8. **Option de garantie** : Cette section présente les options de garantie offertes dans le cadre du contrat.
9. **Placement minimum** : Montant du dépôt initial minimum.
10. **Ratio des frais de gestion (RFG)** : Le RFG comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducies d'investissement à participation unitaire, fonds communs de placement ou autres fonds de placement). Si le fonds a été lancé après la date de calcul du rendement, le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.
11. **Frais de gestion** : Les frais de gestion d'un fonds sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés à Manuvie pour la gestion du fonds et le coût des garanties. Vous ne payez pas directement les frais de gestion, car ils sont pris en charge par le fonds.
12. **Valeur liquidative par part** : Valeur de chaque unité du fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.
13. **Nombres d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation pour l'option de frais de souscription.
14. **Dans quoi le fonds investit-il?**
  - **Fonds sous-jacent** : Les placements sous-jacents du fonds peuvent être des unités de fonds en gestion commune, de fiducies d'investissement à participation unitaire, de fonds communs de placement ou d'autres fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Par exemple, si vous souscrivez des unités du Fonds distinct d'obligations Manuvie, ce fonds souscrit des parts du Fonds commun d'obligations Manuvie sous-jacent. Outre son placement sous-jacent, chaque fonds peut aussi comprendre un pourcentage minimale de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent.
  - **Dix principaux titres** : Cette liste présente les 10 principaux placements du fonds ou du fonds sous-jacent. La liste est présentée en ordre décroissant, en commençant par les placements ayant la pondération la plus élevée. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Le nombre total de placements compris dans le fonds (sous-jacent) est indiqué dans le bas de cette section. Pour connaître les renseignements à jour sur la composition des fonds, consultez le site [www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca).
  - **Répartition des placements** : Ce diagramme circulaire représente la répartition du portefeuille de placements du fonds par type de placement.

## Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

15. **Y a-t-il des garanties?** Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.
16. **A qui ce fonds est-il destiné?** Description générale du type d'épargnant auquel le fonds est susceptible de convenir.
17. **Quel a été le rendement du fonds?**
  - **Rendement moyen :** Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.
  - **Rendements annuels :** Ce graphique indique le rendement annuel du fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1er janvier de la même année. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.
18. **Quel est le degré de risque?** Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégage généralement à long terme (10 ans ou plus) un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement.
19. **Combien cela coûte-t-il?** Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.
  - **Frais de retrait :** Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.
  - **Frais d'administration :** Explique le RFG relatif au fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.
  - **Taux des frais par fonds (n'est affiché que s'il s'applique) :** Autres frais liés aux garanties applicables à des produits ou à des séries en particulier.
  - **Commission de suivi :** Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.
20. **Que se passe-t-il si je change d'idée?** Cette section fournit des précisions sur les moments où vous pouvez changer d'avis et sur les mesures à prendre dans ce cas.
21. **Objectif et stratégie :** Cette section décrit l'objectif et la stratégie de placement du fonds distinct. Pour les fonds distincts qui investissent directement dans un fonds sous-jacent, veuillez consulter le prospectus du fonds sous-jacent (fourni sur demande) qui vous renseignera sur l'objectif et la stratégie du fonds sous-jacent.
22. **Renseignements relatifs aux options de frais Élite, Catégorie F, Frais pour services professionnels et Platine :** Certains produits peuvent comporter d'autres options de frais qui prévoient des frais réduits. Ces options de frais figureront dans cette section, qui présentera les renseignements sur les fonds qui diffèrent des options de frais standard du fonds (indiqués aux pages 1 et 2).

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie



Rendement au 31 décembre 2023

## Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

### Portefeuille Fonds distinct privé Sécuritaire Manuvie

#### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** novembre 2018 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 381 853 745 \$  
**Date d'établissement:** mai 2017 **Nombre total d'unités en circulation:** 33 539 440 **Rotation du portefeuille:** 14,20 %

8 Option de garantie	9 Placement minimum (\$)	10 RFG (%)	11 Frais de gestion (%)	12 Valeur liquidative par part (\$)	13 Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,11	1,84	11,4627	18 443 130
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,19	1,95	11,4178	1 035 227
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,48	2,22	10,0000	10
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,60	2,33	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

#### 14 Dans quoi le fonds investit-il?

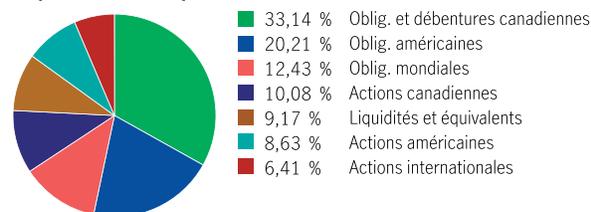
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Sécuritaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux et/ou dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux.

#### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	24,60 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	16,24 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	9,04 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	5,26 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,97 %
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF	3,98 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	3,97 %
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	3,97 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures cotés Manuvie	3,53 %
Vanguard Canadian Aggregate Bond Index ETF	3,51 %
<b>Total</b>	<b>79,07 %</b>

Total des placements : 23

#### Répartition des placements



#### 15 Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

#### 16 À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche d'abord la préservation du capital, tout en mettant l'accent sur la production d'un revenu dans un deuxième temps et qui préfère un niveau de risque faible pour ses placements.

#### 17 Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

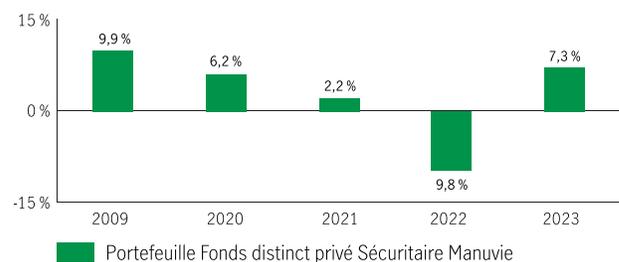
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 29 novembre 2018, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 146,44 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,72 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

#### 18 Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

19

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,11	1,84
MPPM 75/75 Frais modérés	2,19	1,95
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,48	2,22
MPPM 75/75 Frais modérés	2,60	2,33

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

20

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

21

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille de titres à revenu fixe vise principalement à préserver le capital et a comme deuxième objectif de produire un revenu. Le Portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou des FNB qui investissent dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation nationaux et mondiaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

22

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

#### Catégorie F - Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

#### Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez

- Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.
- Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulat
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,13	0,93	12,0384	459 053
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,37	1,22	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé à revenu mensuel élevé mondial Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2021

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 277 638 907 \$

**Date d'établissement:** octobre 2013

**Nombre total d'unités en circulation:** 20 465 904

**Rotation du portefeuille:** 9,22 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,33	2,07	10,2433	11 170 768
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,51	2,21	10,1932	275 479
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,72	2,44	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,87	2,58	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

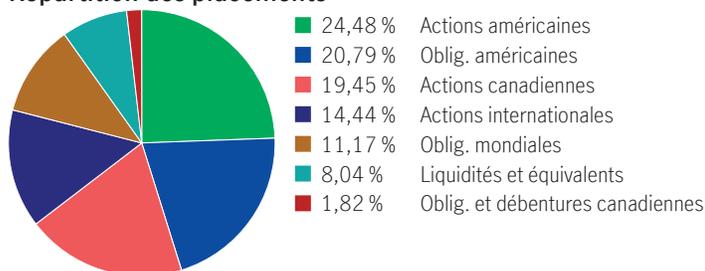
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds distinct à revenu mensuel élevé mondial Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	2,84 %
Bunzl PLC Shs	2,84 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,69 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,69 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,68 %
Constellation Software Inc.	2,56 %
Alphabet Inc. Cl A	2,52 %
Dollar General Corp.	2,51 %
Aon PLC Shs Cl A	2,48 %
Microsoft Corp.	2,48 %
<b>Total</b>	<b>26,29 %</b>

Total des placements : 509

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

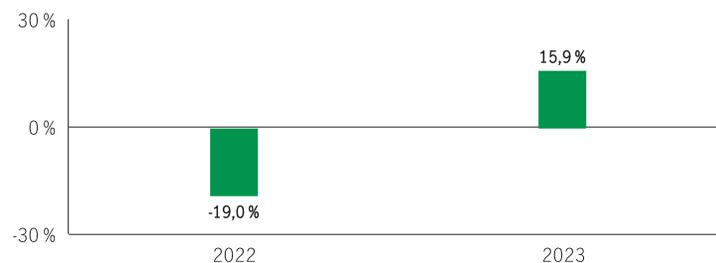
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 25 mai 2021, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 024,43 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,93 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 1 année durant laquelle la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Fonds distinct Mandat privé à revenu mensuel élevé mondial Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,33	2,07
MPPM 75/75 Frais modérés	2,51	2,21
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,72	2,44
MPPM 75/100 Frais modérés	2,87	2,58

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à produire un rendement à long terme en investissant principalement dans une gamme diversifiée d'actions, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadiens et étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,22	1,07	10,5408	387 980
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,61	1,44	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Actions américaines Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 280 661 499 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 9 999 564

**Rotation du portefeuille:** 6,46 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,34	1,48	28,0658	8 220 689
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,53	1,67	27,5598	1 508 612
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,03	2,72	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,24	2,91	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

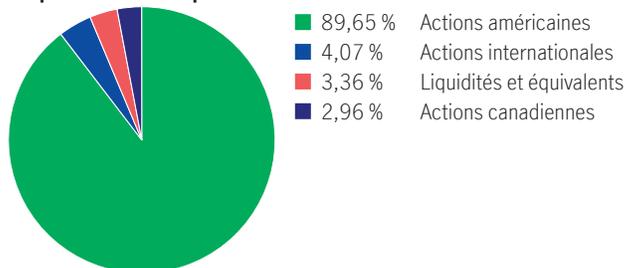
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Mandat privé Actions américaines Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions américaines.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Amazon.com Inc.	7,58 %
Alphabet Inc. Cl A	5,39 %
Lennar Corp. Cl A	4,32 %
Apple Inc.	4,00 %
KKR & Co. Inc.	3,97 %
NVIDIA Corp.	3,68 %
BancWest Corp.	3,65 %
Crown Castle Inc.	3,61 %
Morgan Stanley Com New	3,55 %
Goldman Sachs Group Inc. (The)	3,40 %
<b>Total</b>	<b>43,14 %</b>

Total des placements : 49

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

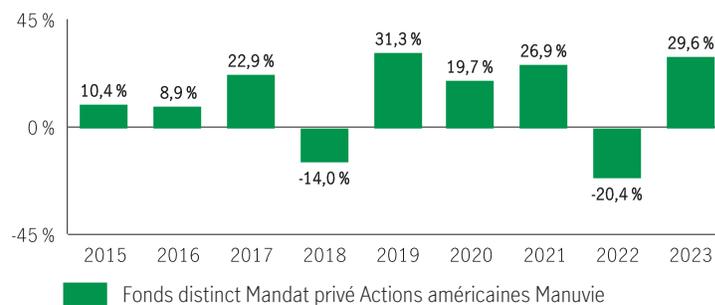
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 2 808,30 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 11,83 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne										
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>										
Frais modérés *	<p><b>Retrait dans les délais suivants :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	3,00	moins de 2 ans après la souscription	3,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	%											
moins de 1 an après la souscription	3,00											
moins de 2 ans après la souscription	3,00											
moins de 3 ans après la souscription	3,00											
plus de 3 ans après la souscription	0,00											
Sans frais	Vous ne payez rien.	<p>Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.</p>										

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,34	1,48
MPPM 75/75 Frais modérés	2,53	1,67
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,03	2,72
MPPM 75/100 Frais modérés	3,24	2,91

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés américaines de toute capitalisation.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,24	0,58	30,9530	270 233
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,92	1,72	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Actions canadiennes Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 150 687 098 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 7 224 709

**Rotation du portefeuille:** 5,11 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,36	1,50	20,8022	6 438 625
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,52	1,68	20,4422	543 805
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,96	2,66	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,16	2,84	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

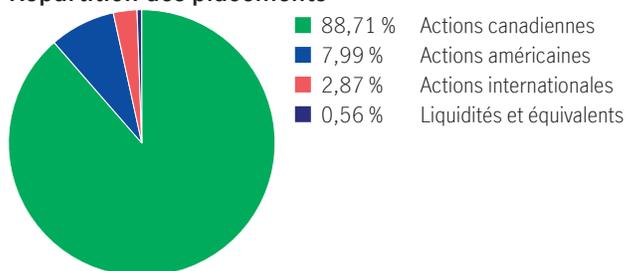
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Mandat privé Actions canadiennes Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Pacific Kansas City Limited	6,41 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,30 %
Financière Sun Life Inc.	4,43 %
Banque Royale du Canada	4,38 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,24 %
Suncor Energy Inc.	4,24 %
Banque de Montréal	4,11 %
Chemin de fer Canadien Limitée	3,81 %
Constellation Software Inc.	3,56 %
Telus Corp.	3,23 %
<b>Total</b>	<b>43,71 %</b>

Total des placements : 44

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

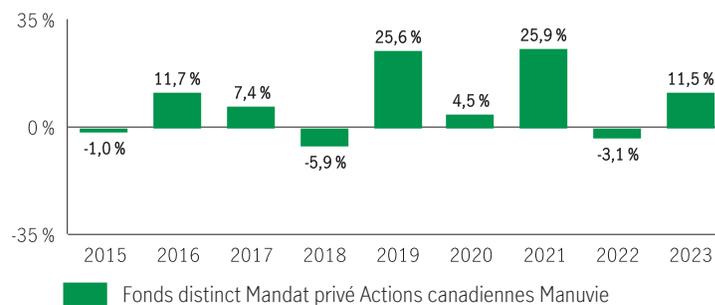
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 2 081,12 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,26 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne										
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>										
Frais modérés *	<p><b>Retrait dans les délais suivants :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	3,00	moins de 2 ans après la souscription	3,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	%											
moins de 1 an après la souscription	3,00											
moins de 2 ans après la souscription	3,00											
moins de 3 ans après la souscription	3,00											
plus de 3 ans après la souscription	0,00											
Sans frais	Vous ne payez rien.	<p>Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.</p>										

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,36	1,50
MPPM 75/75 Frais modérés	2,52	1,68
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,96	2,66
MPPM 75/100 Frais modérés	3,16	2,84

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds vise à dégager un rendement à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'actions canadiennes.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>• Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>• Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>• Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>• Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,27	0,60	23,2528	242 249
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,86	1,66	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Actions internationales Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2016

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 48 472 087 \$

**Date d'établissement:** octobre 2016

**Nombre total d'unités en circulation:** 3 571 840

**Rotation du portefeuille:** 9,06 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,48	2,19	13,5543	2 665 219
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,62	2,33	13,4068	754 766
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,13	2,81	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,28	2,95	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

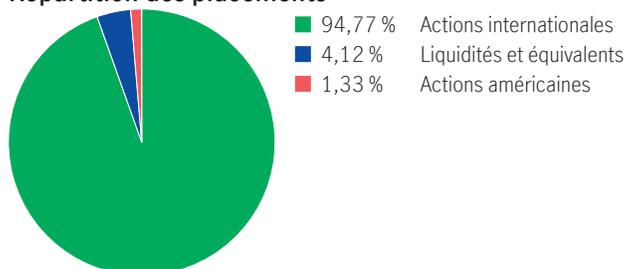
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Actions internationales Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Aon PLC Shs CIA	4,02 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,94 %
RELX PLC Shs	3,79 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	3,46 %
Bunzl PLC Shs	3,38 %
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	3,00 %
Deutsche Boerse AG Namen -Akt	2,85 %
NOVO NORDISK A/S	2,83 %
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,61 %
Ashtead Group PLC Shs	2,54 %
<b>Total</b>	<b>32,43 %</b>

Total des placements : 62

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche une croissance du capital à long terme et qui est disposée à accepter un niveau de risque moyen à élevé pour leurs placements.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

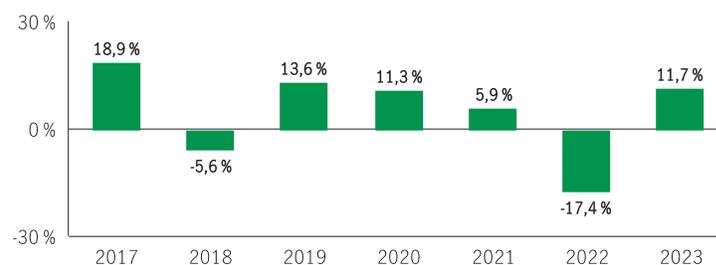
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 octobre 2016, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 355,74 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,31 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



■ Fonds distinct Mandat privé Actions internationales Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,48	2,19
MPPM 75/75 Frais modérés	2,62	2,33
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,13	2,81
MPPM 75/100 Frais modérés	3,28	2,95

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise à faire croître le capital à long terme et à diversifier les risques investissant principalement dans des actions de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,38	1,20	14,6742	151 825
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	2,02	1,81	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Actions mondiales Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2014

Gestionnaire de fonds: Mawer Investment Management Ltd.

Valeur totale du fonds: 430 968 987 \$

Date d'établissement: octobre 2014

Nombre total d'unités en circulation: 18 006 827

Rotation du portefeuille: 9,30 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,45	1,58	23,8998	14 731 894
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,66	1,76	23,3908	2 446 591
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,11	2,79	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,30	2,97	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

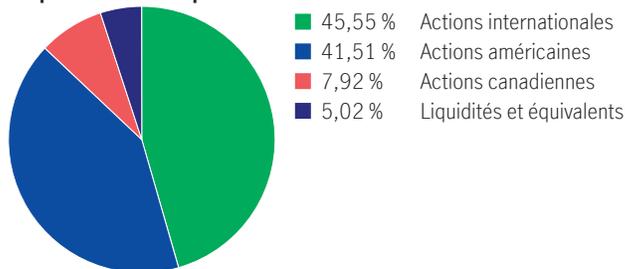
Ce fonds distinct investit directement dans un panier de titres composé principalement d'actions étrangères.

#### Dix principaux titres

Marsh & McLennan Cos.	4,54 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,34 %
Publicis Groupe S.A. Shs	4,06 %
Microsoft Corp.	3,97 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,95 %
UnitedHealth Group Inc.	3,74 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	3,58 %
Aon PLC Shs Cl A	2,96 %
KDDI Corp. Shs	2,87 %
NOVO NORDISK A/S	2,86 %
<b>Total</b>	<b>36,89 %</b>

Total des placements : 59

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

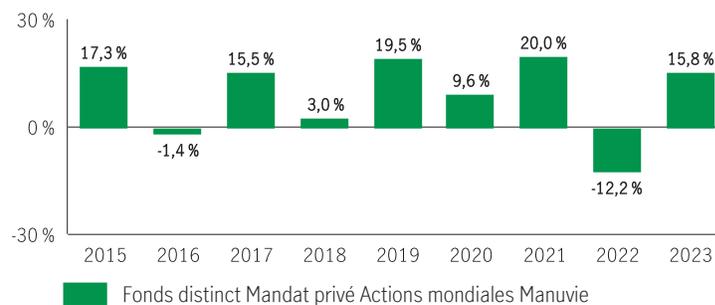
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 2 391,22 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,90 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,45	1,58
MPPM 75/75 Frais modérés	2,66	1,76
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,11	2,79
MPPM 75/100 Frais modérés	3,30	2,97

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** L'objectif de placement fondamental du Fonds est de faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à générer un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des titres de participation de sociétés du monde entier.

**Stratégie :** L'actif du fonds est investi principalement dans des titres de participation mondiaux qui offrent les meilleures perspectives d'après le sous-conseiller. Ces titres peuvent comprendre des placements dans des sociétés à grande et à petite capitalisation. Pendant la recherche d'occasions de placement ou selon les conditions générales du marché ou la conjoncture, une partie de l'actif peut aussi être placée dans des titres de trésorerie ou des titres à court terme du marché monétaire.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>• Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>• Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>• Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>• Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,36	0,68	26,1407	828 312
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	2,00	1,79	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé catégorie équilibrée fondamentale Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** février 2023

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 82 604 807 \$

**Date d'établissement:** mai 2020

**Nombre total d'unités en circulation:** 6 799 611

**Rotation du portefeuille:** 1,93 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,33	2,07	10,9000	2 990 339
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,56	2,25	10,8712	285 529
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,66	2,39	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,86	2,57	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

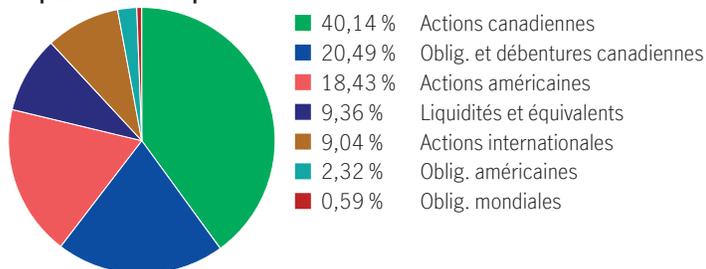
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie équilibrée fondamentale Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Pacific Kansas City Limited	2,99 %
Banque Royale du Canada	2,64 %
Banque Nationale du Canada	2,57 %
Gouv. du Canada, 2024-02-15	2,38 %
Banque de Montréal	2,32 %
Lowe's Cos. Inc.	2,23 %
Enbridge Inc.	2,04 %
TMX Group Limited	2,00 %
Diageo PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé Sponsored Adr New	1,96 %
CCL Industries Inc. Cl B	1,96 %
<b>Total</b>	<b>23,08 %</b>

Total des placements : 645

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

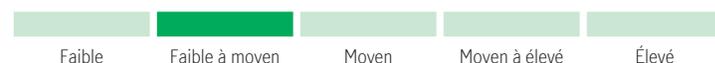
### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne										
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>										
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.										
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	3,00	moins de 2 ans après la souscription	3,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Retrait dans les délais suivants :	%											
moins de 1 an après la souscription	3,00											
moins de 2 ans après la souscription	3,00											
moins de 3 ans après la souscription	3,00											
plus de 3 ans après la souscription	0,00											

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,33	2,07
MPPM 75/75 Frais modérés	2,56	2,25
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,66	2,39
MPPM 75/100 Frais modérés	2,86	2,57

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds catégorie équilibrée fondamentale Manuvie cherche à obtenir un rendement total à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,23	1,07	11,0101	100 934
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,56	1,39	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct mandat privé Combiné de dividendes stratégique Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2022

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 541 151 728 \$

**Date d'établissement:** août 2015

**Nombre total d'unités en circulation:** 35 753 379

**Rotation du portefeuille:** 6,77 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,41	2,11	10,9811	2 176 162
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,61	2,29	10,9035	10 347
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,81	2,52	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,01	2,70	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

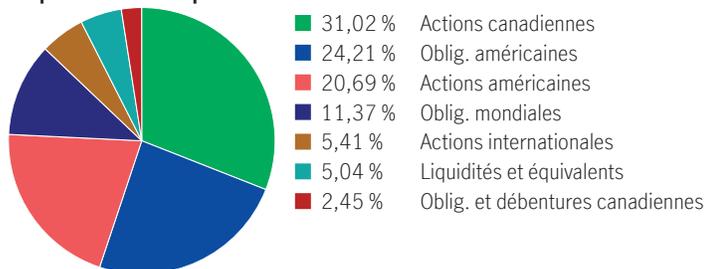
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Combiné de dividendes stratégique Manuvie. Les fiducies de fonds communs de placement sous-jacentes détiennent principalement des actions canadiennes et étrangères ainsi que des placements à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds de revenu de dividendes Manuvie	40,08 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	30,07 %
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	20,05 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	10,04 %
<b>Total</b>	<b>100,24 %</b>

Total des placements : 4

### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours de la dernière année lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

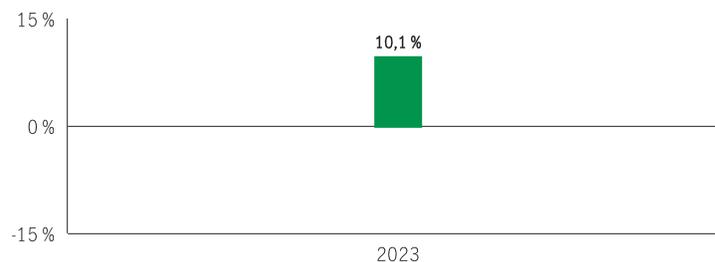
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 mai 2022, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 098,64 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,04 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de la dernière année dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. Dans la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.



Fonds distinct mandat privé Combiné de dividendes stratégique Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,41	2,11
MPPM 75/75 Frais modérés	2,61	2,29
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,81	2,52
MPPM 75/100 Frais modérés	3,01	2,70

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu et à faire croître le capital. Le Fonds cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres d'autres fonds communs pour obtenir une exposition aux titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,28	1,11	11,2142	11 768
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,70	1,52	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** novembre 2021

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 62 356 967 \$

**Date d'établissement:** novembre 2021

**Nombre total d'unités en circulation:** 6 058 379

**Rotation du portefeuille:** 11,65 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,02	1,78	10,3094	3 463 376
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,24	1,96	10,2158	44 258

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

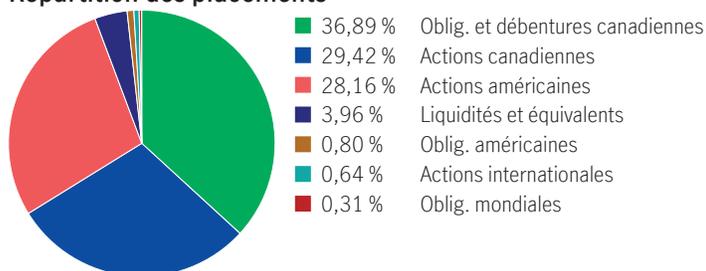
Ce fonds distinct est structuré comme un « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds négociés en bourse de façon à être exposé aux actions et aux titres à revenu fixe canadiens et américains.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

FNB ingénieux d'obligations de sociétés Manuvie	39,66 %
FNB ingénieux de dividendes Manuvie	29,64 %
FNB ingénieux de dividendes américains Manuvie	29,45 %
<b>Total</b>	<b>98,75 %</b>

Total des placements : 3

### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

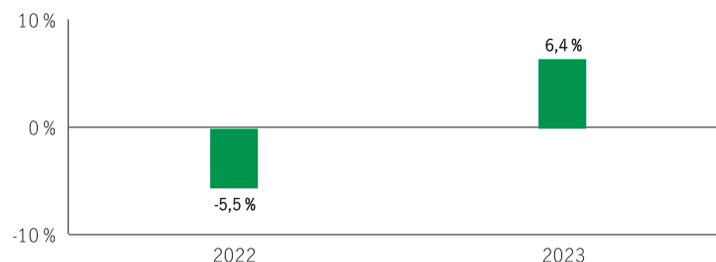
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 22 novembre 2021, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 031,06 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,46 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 1 année durant laquelle la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Fonds distinct Mandat privé Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à toute personne qui cherche une combinaison de revenu et de croissance du capital.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,02	1,78
MPPM 75/75 Frais modérés	2,24	1,96

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer à la fois un revenu et une plus-value du capital en investissant dans le Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie, ou dans un fonds essentiellement similaire, qui investit principalement dans des titres de fonds négociés en bourse de façon à être exposé aux actions et à des titres à revenu fixe canadiens et américains.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	0,92	0,79	10,5677	168 240

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Croissance et revenu canadiens Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** août 2015

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 163 175 876 \$

**Date d'établissement:** août 2015

**Nombre total d'unités en circulation:** 10 530 350

**Rotation du portefeuille:** 10,69 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,18	1,29	15,4588	8 741 823
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,33	1,43	15,2334	1 330 504
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,53	2,27	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,69	2,41	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

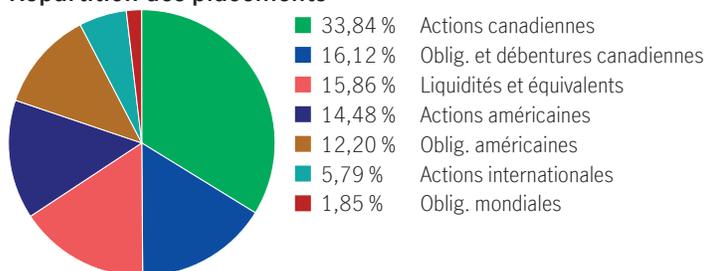
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Croissance et revenu canadiens Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

La Banque Toronto-Dominion Com New	3,16 %
ZEUS RECEIVABLES TRUST 02JAN24 DN	2,79 %
Chemin de fer Canadien Limitée	2,21 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,08 %
Constellation Software Inc.	2,06 %
Banque de Montréal	2,05 %
TMX Group Limited	1,96 %
Microsoft Corp.	1,85 %
Intact Financial Corporation	1,68 %
Empire Co. Ltd. CI A	1,59 %
<b>Total</b>	<b>21,42 %</b>

Total des placements : 415

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

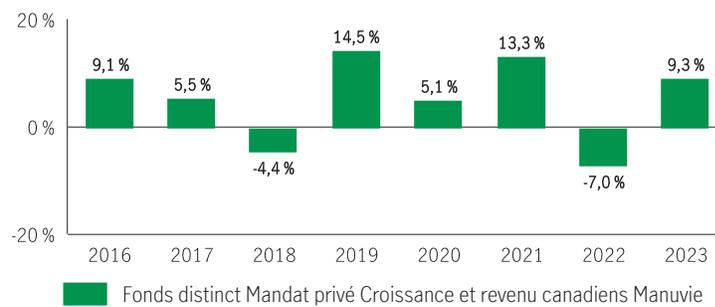
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 546,32 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,36 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne										
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>										
Frais modérés *	<p><b>Retrait dans les délais suivants :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	3,00	moins de 2 ans après la souscription	3,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	%											
moins de 1 an après la souscription	3,00											
moins de 2 ans après la souscription	3,00											
moins de 3 ans après la souscription	3,00											
plus de 3 ans après la souscription	0,00											
Sans frais	Vous ne payez rien.	<p>Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.</p>										

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,18	1,29
MPPM 75/75 Frais modérés	2,33	1,43
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,53	2,27
MPPM 75/100 Frais modérés	2,69	2,41

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille équilibré vise à procurer un revenu courant et à faire croître le capital à long terme en investissant dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,06	0,39	16,9648	457 993
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,43	1,27	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé d'actions américaines Mawer Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2020

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 707 783 634 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 20 108 696

**Rotation du portefeuille:** 4,12 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,37	2,10	13,7762	6 161 969
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,61	2,29	13,6563	175 938
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,07	2,76	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,28	2,95	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

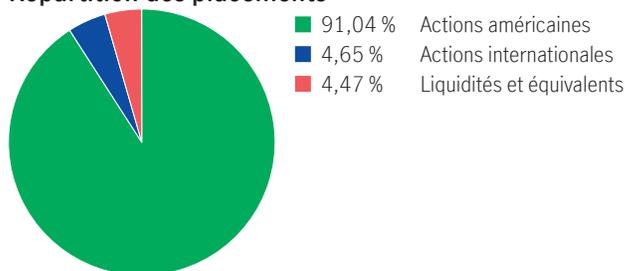
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	4,78 %
Amphenol Corp. CI A	4,63 %
Visa Inc. Com CI A	4,47 %
Marsh & McLennan Cos.	4,16 %
Alphabet Inc. Cap Stk CI C	3,62 %
Verisk Analytics Inc.	3,38 %
Arthur J. Gallagher & Co.	3,14 %
CME Group Inc.	3,05 %
Waters Corporation	2,85 %
UnitedHealth Group Inc.	2,80 %
<b>Total</b>	<b>36,87 %</b>

Total des placements : 62

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

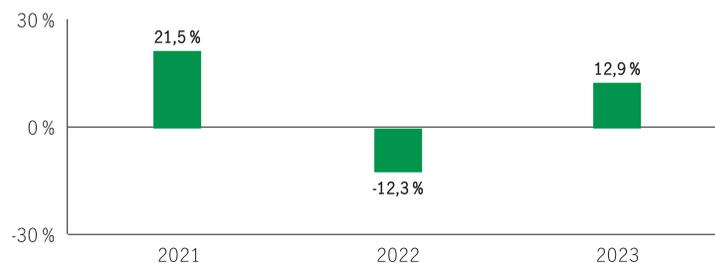
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 378,61 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,17 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



■ Fonds distinct Mandat privé d'actions américaines Mawer Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,37	2,10
MPPM 75/75 Frais modérés	2,61	2,29
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,07	2,76
MPPM 75/100 Frais modérés	3,28	2,95

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à dégager un rendement à long terme supérieur à la moyenne, en investissant dans des actions ordinaires de sociétés américaines. Le Fonds peut également, à l'occasion, investir dans des bons du Trésor ou des placements à court terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois ans.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,26	1,10	14,3535	401 344
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,97	1,76	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé d'actions fondamental Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** février 2023

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 352 358 604 \$

**Date d'établissement:** janvier 2004

**Nombre total d'unités en circulation:** 12 697 497

**Rotation du portefeuille:** 11,04 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,33	2,11	11,1757	1 445 204
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,61	2,29	11,1072	56 297
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,95	2,65	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,15	2,83	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

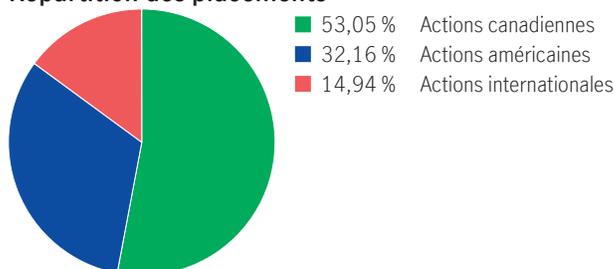
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Pacific Kansas City Limited	4,87 %
TMX Group Limited	3,63 %
Lowe's Cos. Inc.	3,38 %
Microsoft Corp.	3,20 %
Constellation Software Inc.	3,19 %
Elevance Health Inc.	3,12 %
Intact Financial Corporation	3,08 %
CCL Industries Inc. CI B	3,06 %
McDonald's Corp.	3,01 %
Abbott Laboratories	2,94 %
<b>Total</b>	<b>33,49 %</b>

Total des placements : 82

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,33	2,11
MPPM 75/75 Frais modérés	2,61	2,29
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,95	2,65
MPPM 75/100 Frais modérés	3,15	2,83

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,28	1,11	11,3430	10
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,85	1,65	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu des fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct mandat privé d'initiatives climatiques Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2021  
Date d'établissement: mai 2021

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée  
Nombre total d'unités en circulation: 3 999 162

Valeur totale du fonds: 46 870 354 \$  
Rotation du portefeuille: 6,87 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,29	2,03	11,8046	1 443 557
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,41	2,16	11,7637	46 853
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,94	2,64	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,08	2,77	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

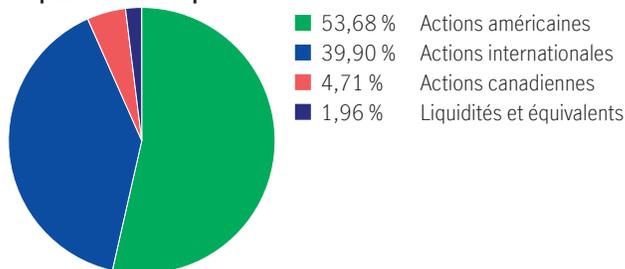
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds sur fonds » et investit dans le Fonds d'initiatives climatiques Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres d'actions mondiaux dont les émetteurs sont des chefs de file par leurs contributions positives à l'atténuation des changements climatiques.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	7,36 %
Oracle Corp.	4,80 %
Publicis Groupe S.A. Shs	4,11 %
Schneider Electric S.E. Shs	3,93 %
McKesson Corp.	3,88 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,87 %
Lowe's Cos. Inc.	3,84 %
Deutsche Boerse AG Namen -Akt	3,78 %
Aptiv PLC Ord Usd 0.01	3,67 %
Elevance Health Inc.	3,58 %
<b>Total</b>	<b>42,82 %</b>

Total des placements : 36

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

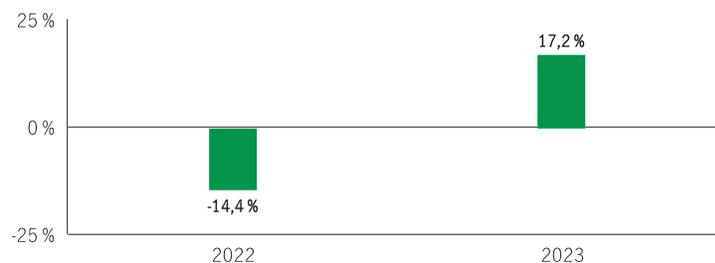
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 25 mai 2021, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 181,29 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,62 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 1 année durant laquelle la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



■ Fonds distinct mandat privé d'initiatives climatiques Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,29	2,03
MPPM 75/75 Frais modérés	2,41	2,16
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,94	2,64
MPPM 75/100 Frais modérés	3,08	2,77

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux d'émetteurs qui sont également des chefs de file en matière de contribution positive à l'atténuation des changements climatiques.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,14	1,03	12,1720	25 990
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,83	1,64	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé d'occasions thématiques mondiales Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2019

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 261 768 092 \$

**Date d'établissement:** novembre 2018

**Nombre total d'unités en circulation:** 18 877 917

**Rotation du portefeuille:** 1,44 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,49	2,21	13,2698	7 334 267
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,63	2,34	13,1780	469 739
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,13	2,81	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,27	2,94	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

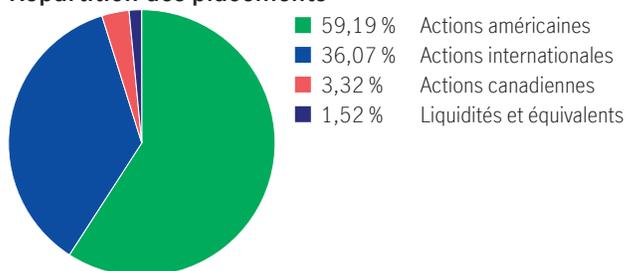
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'occasions thématiques mondiales Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des actions de sociétés qui tirent profit des thèmes mondiaux sur les marchés à long terme.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Visa Inc. Com Cl A	4,23 %
UnitedHealth Group Inc.	3,64 %
Microsoft Corp.	3,59 %
Alphabet Inc. Cl A	3,57 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,45 %
NOVO NORDISK A/S	3,08 %
KLA Corp.	3,00 %
Republic Services Inc.	2,96 %
NextEra Energy Inc.	2,94 %
Roper Technologies Inc.	2,77 %
<b>Total</b>	<b>33,23 %</b>

Total des placements : 48

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir aux personnes qui cherchent une croissance à long terme en faisant fructifier le capital et qui souhaitent diversifier à l'échelle mondiale dans les pays développés et dans les pays émergents.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

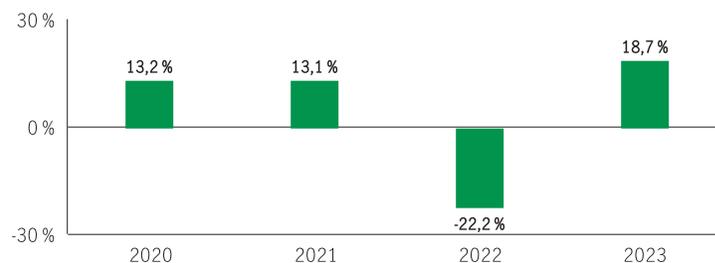
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 27 mai 2019, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 327,65 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,36 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Fonds distinct Mandat privé d'occasions thématiques mondiales Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,49	2,21
MPPM 75/75 Frais modérés	2,63	2,34
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,13	2,81
MPPM 75/100 Frais modérés	3,27	2,94

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds d'actions mondiales vise à faire croître le capital en investissant principalement dans des actions de sociétés qui tirent profit des thèmes mondiaux sur les marchés à long terme.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,38	1,21	13,9646	222 290
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	2,02	1,81	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct mandat privé d'action américaines à moyenne capitalisation Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** mai 2022

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 68 488 744 \$

**Date d'établissement:** mai 2022

**Nombre total d'unités en circulation:** 5 528 991

**Rotation du portefeuille:** 5,20 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,45	2,20	12,4364	2 832 717
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,56	2,38	12,4042	192 533
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,11	2,79	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,30	2,97	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

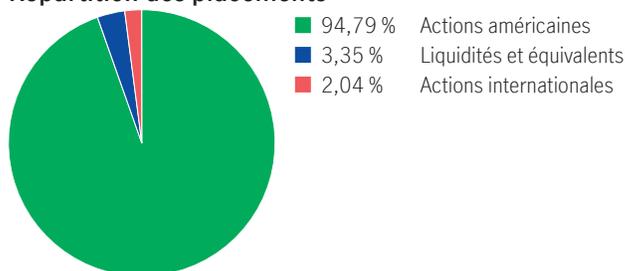
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines à moyenne capitalisation Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines à moyenne capitalisation.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

FleetCor Technologies Inc.	4,99 %
Charles River Laboratories International Inc.	3,96 %
Valvoline Inc.	3,66 %
Humana Inc.	3,55 %
Amphenol Corp. Cl A	3,43 %
CDW Corp.	3,42 %
Concentrix Corp.	3,30 %
SharkNinja, Inc. Shs	3,10 %
Euronet Worldwide Inc.	3,02 %
Dollar General Corp.	2,94 %
<b>Total</b>	<b>35,38 %</b>

Total des placements : 41

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers américaines.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours de la dernière année lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

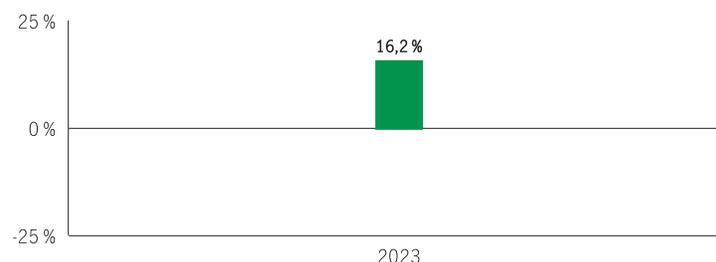
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 mai 2022, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 245,04 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 14,64 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de la dernière année dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. Dans la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.



Fonds distinct mandat privé d'action américaines à moyenne capitalisation Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,45	2,20
MPPM 75/75 Frais modérés	2,56	2,38
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,11	2,79
MPPM 75/100 Frais modérés	3,30	2,97

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer des rendements à long terme supérieurs à la moyenne qui sont rajustés en fonction du risque en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres assimilables à des titres de capitaux propres d'entités américaines à moyenne capitalisation. Des bons du Trésor et des placements à court terme, dont la durée n'excède pas trois ans, peuvent également être utilisés à l'occasion.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,38	1,20	12,6829	52 878
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	2,00	1,79	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé de grandes capitalisations internationales Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2024

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 0 \$

**Date d'établissement:** septembre 2024

**Nombre total d'unités en circulation:** 170

**Rotation du portefeuille:** --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,59	2,32	10,0000	10
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,74	2,46	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,24	2,91	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,39	3,05	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de grandes capitalisations internationales Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2023; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2023; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche une appréciation du capital, qui investit à moyen ou long terme et qui est prête à accepter un niveau de risque moyen pour leurs placements

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,59	2,32
MPPM 75/75 Frais modérés	2,74	2,46
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,24	2,91
MPPM 75/100 Frais modérés	3,39	3,05

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds a comme objectif de placement de viser à offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne et à procurer une diversification du risque en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres assimilables à des titres de capitaux propres de grandes sociétés situées dans des pays développés autres que le Canada et les États-Unis, principalement en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient (« EAEO »).

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,49	1,32	10,0000	10
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	2,13	1,91	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé de revenu de dividendes américains Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 582 493 617 \$

Date d'établissement: octobre 2007

Nombre total d'unités en circulation: 26 202 237

Rotation du portefeuille: 1,24 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,31	2,05	14,6932	4 362 655
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,48	2,18	14,6257	185 047
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,99	2,69	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,14	2,82	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

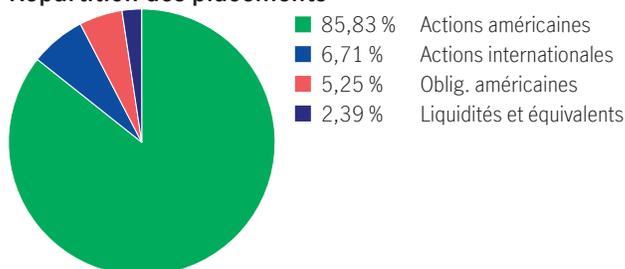
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes américains Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Cintas Corp.	4,07 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,04 %
Roper Technologies Inc.	4,04 %
Linde PLC Shs	4,03 %
Union Pacific Corp.	4,01 %
Visa Inc. Com Cl A	4,00 %
Amazon.com Inc.	3,95 %
Intuit Inc.	3,70 %
Sherwin-Williams Co.	3,48 %
Microsoft Corp.	3,37 %
<b>Total</b>	<b>38,68 %</b>

Total des placements : 68

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions américaines.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

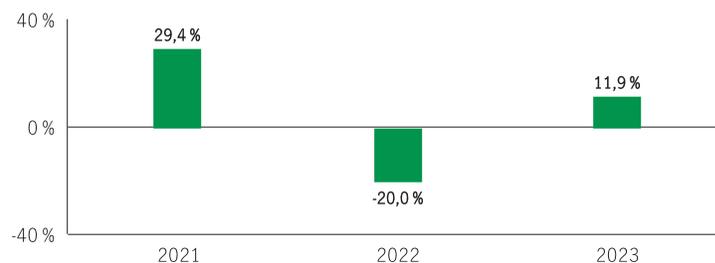
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 470,59 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 11,12 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Fonds distinct Mandat privé de revenu de dividendes américains Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,31	2,05
MPPM 75/75 Frais modérés	2,48	2,18
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,99	2,69
MPPM 75/100 Frais modérés	3,14	2,82

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital et à procurer un revenu, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres s'apparentant à des actions émises par des sociétés américaines et de divers autres placements générant un revenu.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,20	1,05	15,3180	193 597
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,89	1,69	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé de revenu de dividendes plus Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2019      Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée      Valeur totale du fonds: 159 849 936 \$  
 Date d'établissement: octobre 2013      Nombre total d'unités en circulation: 11 962 040      Rotation du portefeuille: 10,60 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,44	2,15	13,7563	3 014 749
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,60	2,33	13,6058	177 750
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,04	2,73	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,24	2,91	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

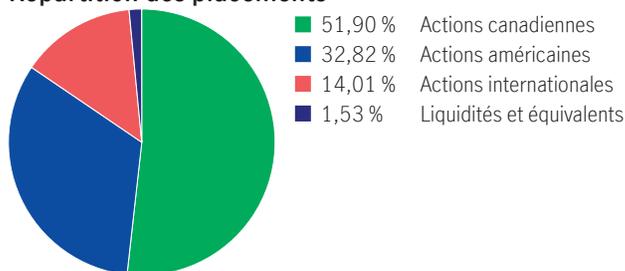
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	4,63 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,40 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,24 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	4,09 %
Alphabet Inc. Cl A	4,08 %
Aon PLC Shs Cl A	4,02 %
Constellation Software Inc.	4,01 %
Dollar General Corp.	3,99 %
Microsoft Corp.	3,90 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P. Partnership Units	3,83 %
<b>Total</b>	<b>41,20 %</b>

Total des placements : 55

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

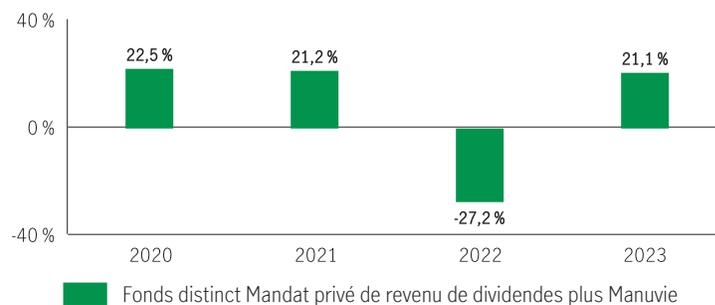
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2019, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 376,48 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,84 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,44	2,15
MPPM 75/75 Frais modérés	2,60	2,33
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,04	2,73
MPPM 75/100 Frais modérés	3,24	2,91

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds d'actions canadiennes vise à faire croître et à préserver le capital ainsi qu'à obtenir un revenu de dividendes. Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié dont le volet en actions sera composé essentiellement de titres de capitaux propres canadiens et américains. Une partie de l'actif du Fonds peut également être investie dans des titres autres que nord-américains.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,35	1,17	14,4431	103 161
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,93	1,73	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Épargne à intérêt élevé Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2019

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 458 911 021 \$

Date d'établissement: octobre 2006

Nombre total d'unités en circulation: 40 453 212

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	0,00	0,00	10,3671	8 651 887
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	0,00	0,00	10,3671	746 852
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	0,00	0,00	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	0,00	0,00	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

#### Dix principaux titres

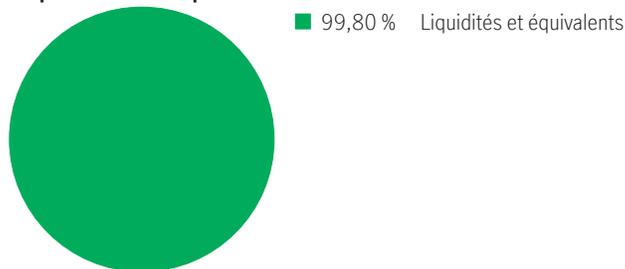
Dollar Canadien

99,80 %

**Total**
**99,80 %**

Total des placements : 1

#### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

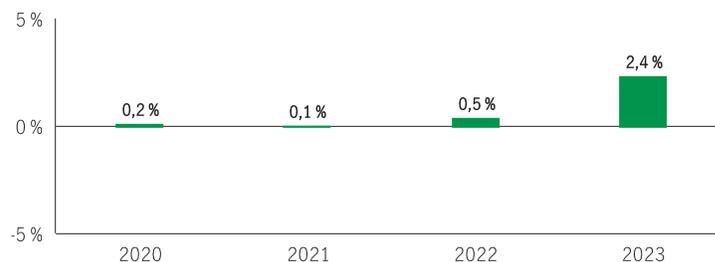
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 27 mai 2019, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 036,78 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,79 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



Fonds distinct Mandat privé Épargne à intérêt élevé Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne										
Sans frais *	Vous ne payez rien.	Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de la commission à Manuvie.										
Frais d'entrée *	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>										
Frais modérés **	<p><b>Retrait dans les délais suivants :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	0,00	moins de 2 ans après la souscription	0,00	moins de 3 ans après la souscription	0,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	%											
moins de 1 an après la souscription	0,00											
moins de 2 ans après la souscription	0,00											
moins de 3 ans après la souscription	0,00											
plus de 3 ans après la souscription	0,00											

\* Les options de **frais de souscription reportés** et **Sans frais(avec récupération des commissions)** n'acceptent plus de nouveaux dépôts, des dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou de PAC existants, ainsi qu'aucun virement provenant d'autres options de frais de souscription. Les virements au sein de la même option de frais sont toujours autorisés. Les placements existants dans ces options de frais y resteront investis et le barème des frais de souscription reportés existant s'appliquera à tout retrait.

\*\* L'option **frais modéré** ne permet plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	0,00	0,00
MPPM 75/75 Frais modérés	0,00	0,00
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	0,00	0,00
MPPM 75/100 Frais modérés	0,00	0,00

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,15 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

**Stratégie :** Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	0,00	0,00	10,3771	900 083
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	0,00	0,00	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Équilibré à revenu Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014      **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée      **Valeur totale du fonds:** 624 876 243 \$  
**Date d'établissement:** octobre 2014      **Nombre total d'unités en circulation:** 47 898 434      **Rotation du portefeuille:** 9,08 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,17	1,31	13,0223	42 453 142
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,32	1,45	12,8287	4 035 786
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,51	2,25	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,66	2,39	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Équilibré à revenu Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

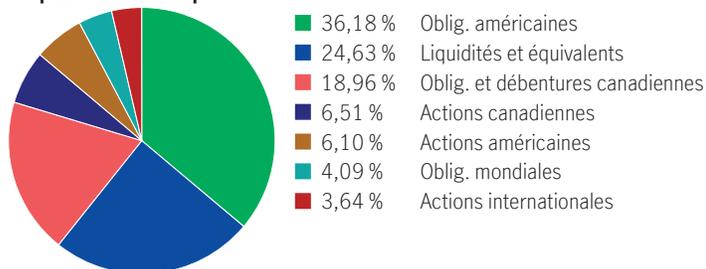
### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2043-02-15	4,41 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2043-05-15	3,33 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	2,52 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-02-15	2,20 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	2,15 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	1,86 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2053-11-15	1,63 %
Algonquin Power & Utilities Corp. note à taux variable, 4,75 %, 2082-01-18	1,50 %
Federal Agricultural Mortgage Corporation, 2024-01-02	1,26 %
Nissan Motor Co. Ltd., 3,52 %, 2025-09-17	1,09 %
<b>Total</b>	<b>21,95 %</b>

### Total

Total des placements : 404

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

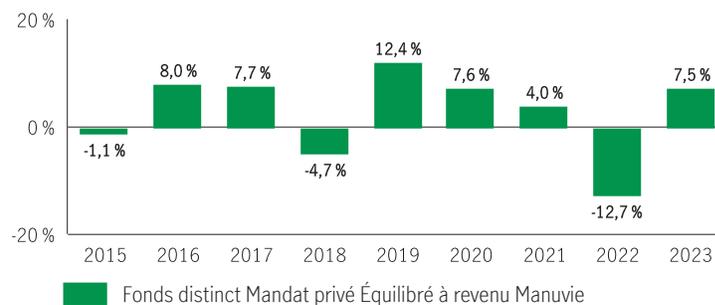
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 302,43 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,90 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,17	1,31
MPPM 75/75 Frais modérés	2,32	1,45
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,51	2,25
MPPM 75/100 Frais modérés	2,66	2,39

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise, dans un premier temps, à générer un revenu et, dans un deuxième temps, à faire croître le capital à long terme en investissant dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation canadiens et/ou mondiaux, des fonds communs de placement ou des fonds négociés en bourse.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,05	0,41	14,3786	1 409 476
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,40	1,25	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Équilibré américain Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 180 832 080 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 10 473 511

**Rotation du portefeuille:** 9,20 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,30	1,47	17,2725	7 404 864
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,46	1,60	17,0267	2 730 505
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,70	2,42	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,84	2,55	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

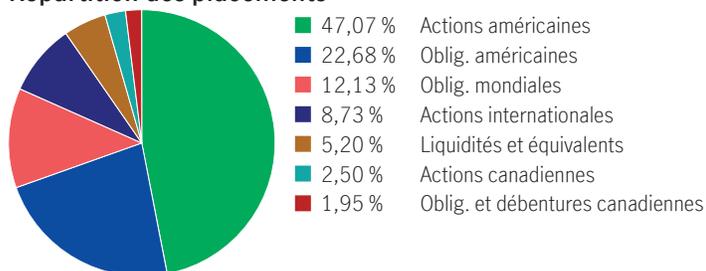
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Équilibré américain Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines et de placements à revenu fixe américains.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Crown Castle Inc.	3,65 %
KKR & Co. Inc.	3,44 %
Apple Inc.	2,52 %
Cellnex Telecom S.A. Cellnex Telecom S A Acciones	2,05 %
Danone Shs	1,91 %
Nasdaq Inc.	1,87 %
Elevance Health Inc.	1,81 %
Lennar Corp. Cl A	1,79 %
American Tower Corp.	1,77 %
Analog Devices Inc.	1,71 %
<b>Total</b>	<b>22,52 %</b>

Total des placements : 513

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

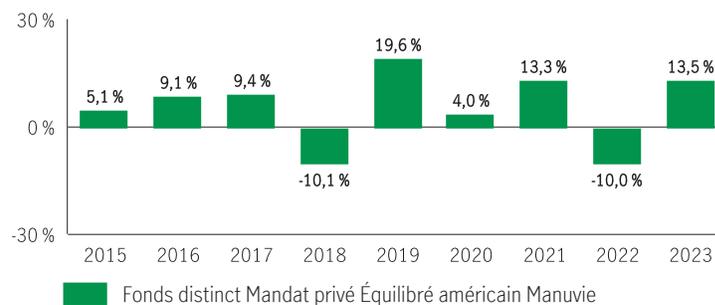
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 727,81 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,10 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne										
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>										
Frais modérés *	<p><b>Retrait dans les délais suivants :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	3,00	moins de 2 ans après la souscription	3,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	%											
moins de 1 an après la souscription	3,00											
moins de 2 ans après la souscription	3,00											
moins de 3 ans après la souscription	3,00											
plus de 3 ans après la souscription	0,00											
Sans frais	Vous ne payez rien.	<p>Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.</p>										

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,30	1,47
MPPM 75/75 Frais modérés	2,46	1,60
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,70	2,42
MPPM 75/100 Frais modérés	2,84	2,55

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise à générer un revenu et à faire croître le capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions productives de dividendes et de titres à revenu fixe. Il investit également dans des titres de participation, des titres à revenu fixe, des fonds communs ou des fonds négociés en bourse.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,23	0,56	19,0465	338 112
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,59	1,42	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Équilibré canadien Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 442 201 055 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 29 767 925

**Rotation du portefeuille:** 6,78 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,27	1,42	14,8368	25 116 564
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,42	1,56	14,6253	3 765 647
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,62	2,35	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,77	2,49	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

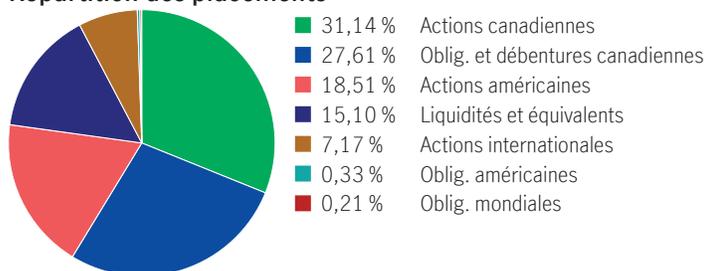
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Mandat privé Équilibré canadien Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	2,81 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,67 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,62 %
Constellation Software Inc.	2,47 %
Dollar General Corp.	2,47 %
Aon PLC Shs Cl A	2,44 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,43 %
Microsoft Corp.	2,41 %
Brookfield Infrastructure Partners L.P. Partnership Units	2,34 %
Alphabet Inc. Cl A	1,93 %
<b>Total</b>	<b>24,60 %</b>

Total des placements : 352

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

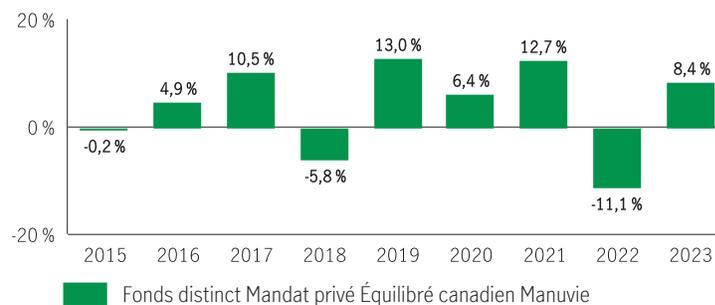
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 484,03 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,37 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,27	1,42
MPPM 75/75 Frais modérés	2,42	1,56
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,62	2,35
MPPM 75/100 Frais modérés	2,77	2,49

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise à procurer un revenu constant ainsi qu'à faire croître le capital en investissant dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Il peut aussi atteindre son objectif par la conclusion de contrats à terme de gré à gré afin d'offrir un rendement semblable à celui d'un autre fonds géré par Gestion de Placements Manuvie Limitée (moins le coût des opérations sur produits dérivés).

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,18	0,52	16,3451	885 684
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,51	1,35	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct mandat privé équilibré d'initiatives climatiques Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 5 607 378 \$

Date d'établissement: septembre 2022

Nombre total d'unités en circulation: 659 337

Rotation du portefeuille: 5,85 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,35	2,06	8,5170	444 262
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,55	2,24	8,5480	10
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,75	2,47	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,95	2,65	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

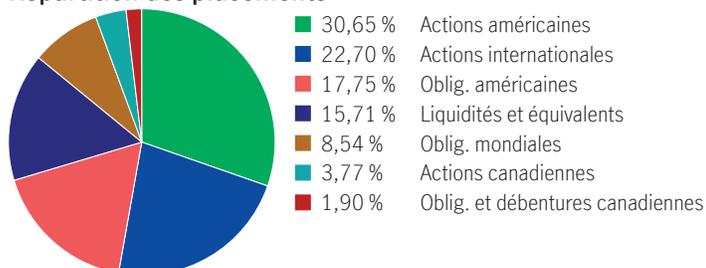
Ce fonds distinct a une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré d'initiatives climatiques Manuvie. La fiducie de fonds commun de placement sous-jacente investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux d'émetteurs qui apportent une contribution positive au changement climatique.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds d'initiatives climatiques Manuvie	56,99 %
Fonds d'obligations d'initiatives climatiques Manuvie	38,14 %
<b>Total</b>	<b>95,13 %</b>

Total des placements : 2

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui est à l'aise avec les mouvements des marchés boursiers mondiaux.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours de la dernière année lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

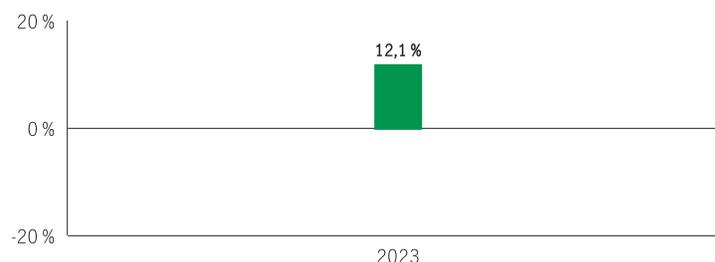
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 850,83 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -11,73 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de la dernière année dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. Dans la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.



Fonds distinct mandat privé équilibré d'initiatives climatiques Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,35	2,06
MPPM 75/75 Frais modérés	2,55	2,24
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,75	2,47
MPPM 75/100 Frais modérés	2,95	2,65

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le fonds vise à offrir une croissance à long terme du capital et un revenu en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux d'émetteurs qui apportent une contribution positive au changement climatique.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,23	1,07	8,7070	10
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,65	1,47	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Équilibré d'actions Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 113 217 025 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 5 637 725

**Rotation du portefeuille:** 11,41 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,33	1,47	20,1156	4 243 063
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,47	1,60	19,8076	1 297 636
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,78	2,50	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,93	2,63	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

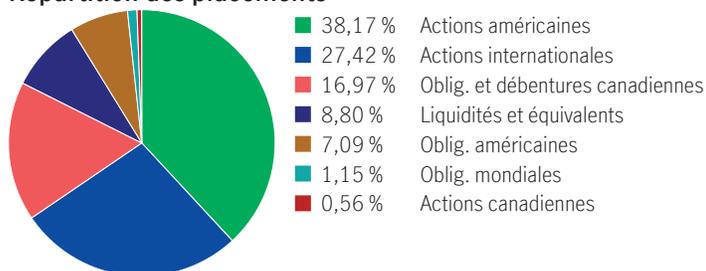
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Mandat privé Équilibré d'actions Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Amazon.com Inc.	4,58 %
Anheuser-Busch InBev S.A./N.V. Shs	3,89 %
Danone Shs	3,62 %
eBay Inc.	3,35 %
Heineken Holding N.V. Shs	3,31 %
Exor N.V. Ord Shs Exor Holding Nv	3,18 %
Comcast Corp. Cl A	2,82 %
Walmart Inc.	2,60 %
Crown Castle Inc.	2,50 %
Formula One Group Com Liberty Formula One Ser A	2,46 %
<b>Total</b>	<b>32,31 %</b>

Total des placements : 756

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

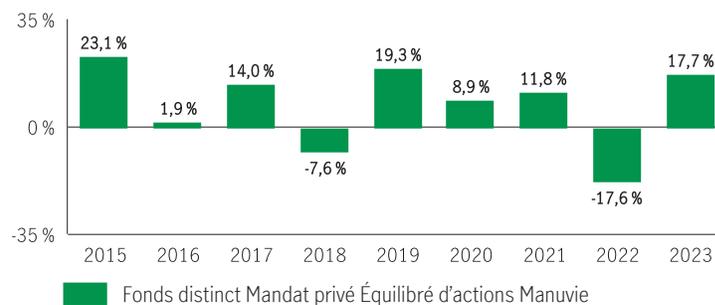
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 2 012,39 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,87 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,33	1,47
MPPM 75/75 Frais modérés	2,47	1,60
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,78	2,50
MPPM 75/100 Frais modérés	2,93	2,63

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise à produire un rendement total à long terme en investissant principalement dans une grande variété d'actions, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire du monde entier. Il peut aussi atteindre son objectif par la conclusion de contrats à terme de gré à gré afin d'offrir un rendement semblable à celui d'un autre fonds géré par Gestion de Placements Manuvie Limitée (moins le coût des opérations sur produits dérivés).

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,23	0,56	22,2912	96 996
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,68	1,50	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Équilibré mondial Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 1 288 620 959 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 69 525 569

**Rotation du portefeuille:** 5,51 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,34	1,49	18,4801	58 565 178
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,51	1,63	18,1968	7 821 179
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,80	2,51	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,95	2,65	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

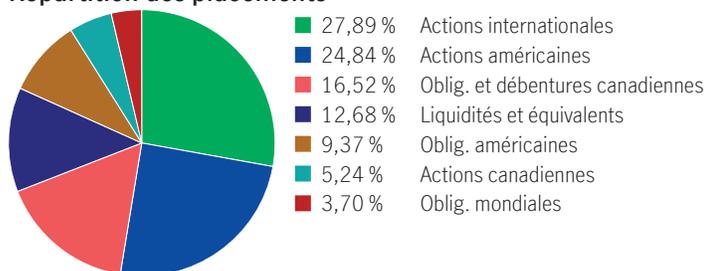
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Équilibré mondial Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2024-02-15	3,74 %
Marsh & McLennan Cos.	2,68 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,60 %
Publicis Groupe S.A. Shs	2,48 %
Microsoft Corp.	2,35 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	2,34 %
UnitedHealth Group Inc.	2,24 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,14 %
Aon PLC Shs Cl A	1,76 %
KDDI Corp. Shs	1,73 %
<b>Total</b>	<b>24,06 %</b>

Total des placements : 641

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

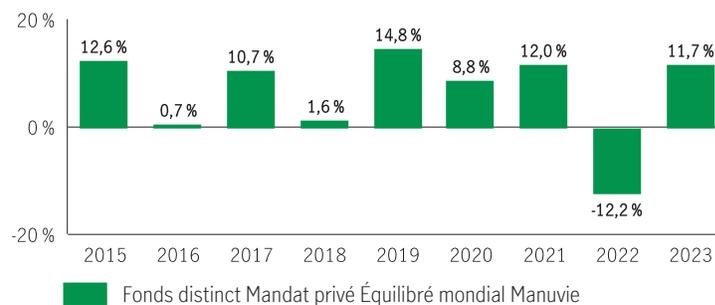
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 848,68 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,88 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,34	1,49
MPPM 75/75 Frais modérés	2,51	1,63
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,80	2,51
MPPM 75/100 Frais modérés	2,95	2,65

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise à produire un revenu et à faire croître le capital, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation et de titres à revenu fixe mondiaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,25	0,59	20,3910	3 139 182
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,69	1,51	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé FNB ingénieurs d'obligations de sociétés Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2021

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 3 778 876 \$

Date d'établissement: septembre 2021

Nombre total d'unités en circulation: 435 270

Rotation du portefeuille: 11,46 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	1,60	1,40	8,6903	284 062
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	1,81	1,58	8,8060	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

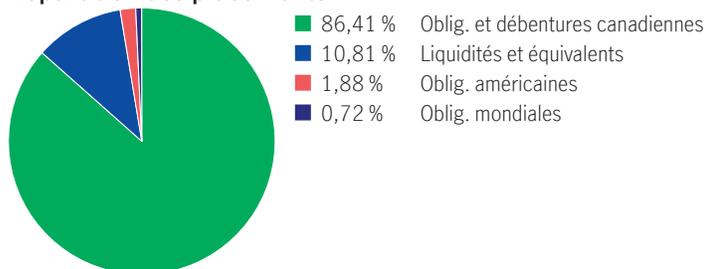
Ce fonds distinct a une structure de " fonds de fonds " et investit dans le FNB ingénieurs d'obligations de sociétés Manuvie. Le fonds négocié en bourse sous-jacent détient principalement un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Federation des caisses Desjardins du Quebec, 2,86 %, 2030-05-26	2,65 %
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-01-08	2,53 %
Glacier Credit Card Trust, 4,96 %, 2027-09-20	2,38 %
Fortified Trust, 1,96 %, 2026-10-23	2,27 %
Dream Industrial, 1,66 %, 2025-12-22	2,21 %
La Banque Toronto-Dominion, 4,48 %, 2028-01-18	1,88 %
Telus Corp., 4,85 %, 2044-04-05	1,75 %
La Banque Toronto-Dominion, 0,03 %, 2030-04-22	1,75 %
Banque Royale du Canada, 5,23 %, 2030-06-24	1,70 %
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 2039-11-09	1,55 %
<b>Total</b>	<b>20,66 %</b>

Total des placements : 150

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux gens qui recherchent un revenu d'intérêt tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

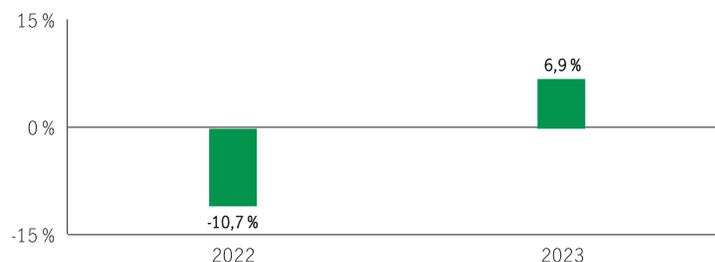
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 13 septembre 2021, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 868,59 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -5,95 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 1 année durant laquelle la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



Fonds distinct Mandat privé FNB ingénieurs d'obligations de sociétés Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	1,60	1,40
MPPM 75/75 Frais modérés	1,81	1,58

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds vise à gagner le montant maximal de revenu tout en préservant le capital, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du FNB sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,04	0,90	8,8177	36 164

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé FNB ingénieurs de dividendes américains Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2021      **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée      **Valeur totale du fonds:** 29 657 532 \$  
**Date d'établissement:** septembre 2021      **Nombre total d'unités en circulation:** 2 791 554      **Rotation du portefeuille:** 7,17 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,16	1,92	10,6506	1 499 481
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,23	2,10	10,5545	12 922

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

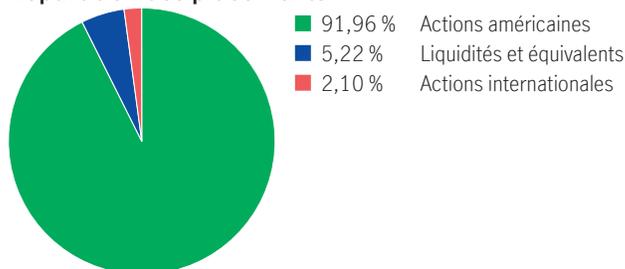
Ce fonds distinct a une structure de " fonds de fonds " et investit dans FNB ingénieurs de dividendes américains Manuvie (parts non couvertes). Le fonds négocié en bourse sous-jacent détient principalement un portefeuille diversifié de titres américains versant des dividendes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

KeyCorp	4,32 %
Truist Financial Corp.	3,96 %
Crown Castle Inc.	3,87 %
Verizoncommunications Inc.	3,72 %
Walgreens Boots Alliance Inc.	3,66 %
HP Inc.	3,09 %
Lockheed Martin Corp.	3,01 %
Cisco Systems Inc.	2,97 %
Corning Inc.	2,94 %
VF Corp.	2,47 %
<b>Total</b>	<b>34,02 %</b>

Total des placements : 130

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital provenant principalement d'un investissement dans des titres américains versant des dividendes.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

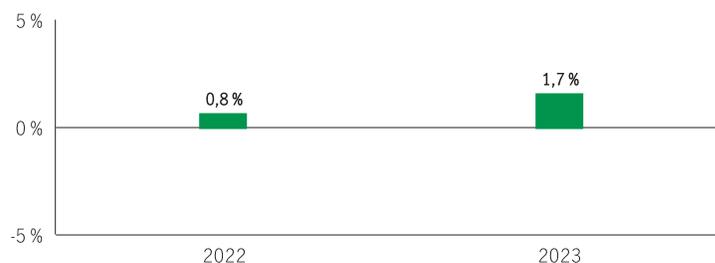
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 13 septembre 2021, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 065,30 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,79 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



Fonds distinct Mandat privé FNB ingénieurs de dividendes américains Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,16	1,92
MPPM 75/75 Frais modérés	2,23	2,10

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds (parts non couvertes), vise à procurer un flux de revenu régulier et une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres qui versent des dividendes américains.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du FNB sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,08	0,93	10,9296	77 116

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé FNB ingénieurs de dividendes Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2021

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 32 468 804 \$

**Date d'établissement:** septembre 2021

**Nombre total d'unités en circulation:** 3 090 316

**Rotation du portefeuille:** 6,25 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,15	1,90	10,5248	1 578 801
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,42	2,08	10,4191	6 307

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct a une structure de " fonds de fonds " et investit dans le FNB ingénieurs de dividendes Manuvie. Le fonds négocié en bourse sous-jacent détient principalement un portefeuille diversifié de titres canadiens versant des dividendes.

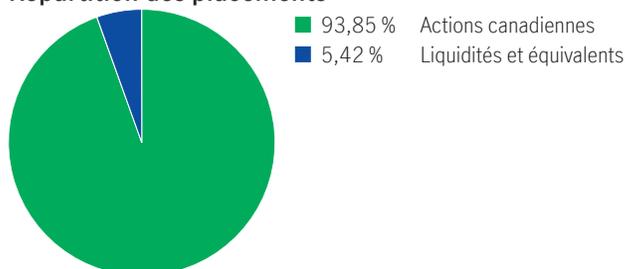
### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Banque de Montréal	3,98 %
Banque Canadienne Impériale demerco	3,93 %
Chemin de fer Canadien Limitée	3,90 %
Thomson Reuters Corp. Com No Par	3,89 %
Société Financière Manuvie	3,88 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,86 %
Bank of Nova Scotia (The)	3,83 %
Suncor Energy Inc.	3,83 %
Nutrien Ltd.	3,82 %
Great-West Lifeco Inc.	3,79 %

**Total**
**38,71 %**

Total des placements : 54

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital provenant principalement d'investissements dans des titres canadiens versant des dividendes.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

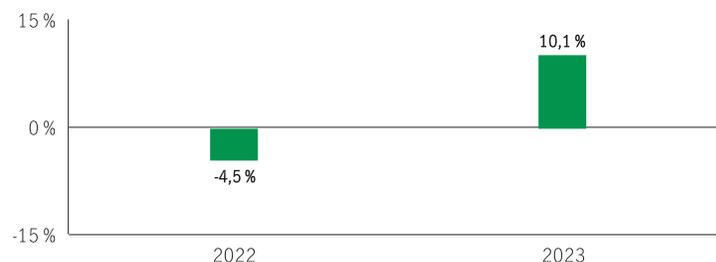
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 13 septembre 2021, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 052,67 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,26 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 1 année durant laquelle la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



■ Fonds distinct Mandat privé FNB ingénieurs de dividendes Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,15	1,90
MPPM 75/75 Frais modérés	2,42	2,08

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds vise à procurer un flux de revenu régulier et une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres qui versent des dividendes canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du FNB sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,04	0,91	10,7958	81 676

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2019

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 110 725 441 \$

Date d'établissement: mai 2019

Nombre total d'unités en circulation: 10 576 949

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	0,00	0,00	10,4686	6 419 593
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	0,00	0,00	10,4395	10
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	0,00	0,00	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

#### Dix principaux titres

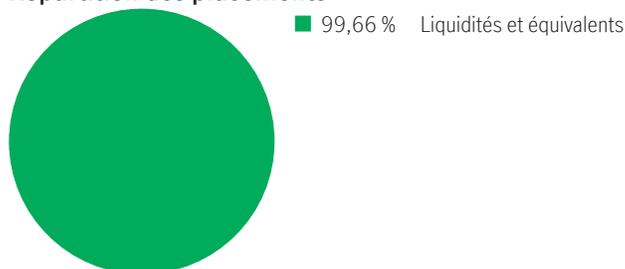
Dollar Canadien

99,66 %

**Total**
**99,66 %**

Total des placements : 1

#### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

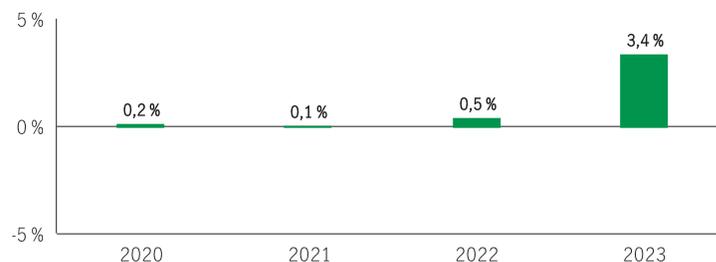
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 27 mai 2019, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 046,95 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,00 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



Fonds distinct Mandat privé Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir à une personne qui cherche à avoir un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	0,00	0,00
MPPM 75/75 Frais modérés	0,00	0,00
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	0,00	0,00

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

**Stratégie :** Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	0,00	0,00	10,4749	55 520
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	0,00	0,00	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Revenu de dividendes Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 813 066 594 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 39 437 401

**Rotation du portefeuille:** 5,28 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,42	1,55	20,6230	31 521 367
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,63	1,73	20,2426	6 887 790
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,92	2,62	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,12	2,80	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

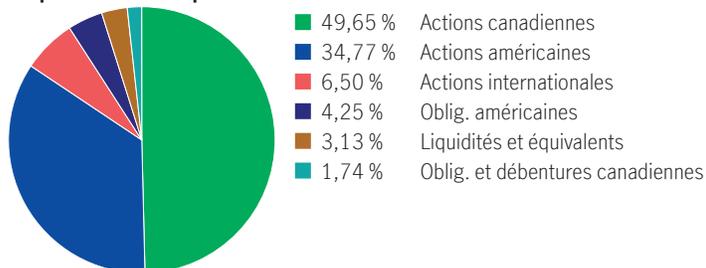
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Mandat privé Revenu de dividendes Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Thomson Reuters Corp. Com No Par	4,04 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,03 %
Linde PLC Shs	4,01 %
Roper Technologies Inc.	4,01 %
Constellation Software Inc.	4,00 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,98 %
FirstService Corporation	3,98 %
Visa Inc. Com Cl A	3,97 %
Waste Connections Inc.	3,27 %
Cadence Design Systems Inc.	2,96 %
<b>Total</b>	<b>38,25 %</b>

Total des placements : 76

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

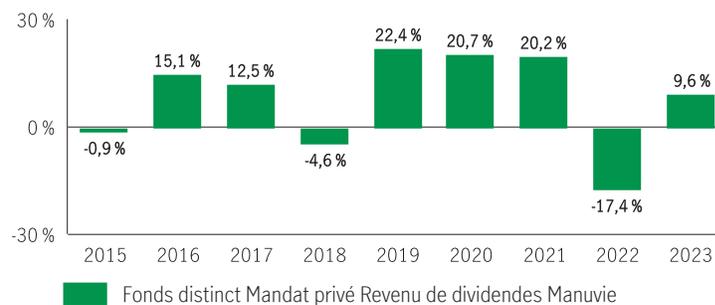
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 2 063,19 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,16 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,42	1,55
MPPM 75/75 Frais modérés	2,63	1,73
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,92	2,62
MPPM 75/100 Frais modérés	3,12	2,80

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille d'actions canadiennes vise à procurer un revenu et à faire croître le capital à long terme. Le Mandat investira dans un portefeuille diversifié dont le volet en actions sera composé essentiellement d'actions ordinaires et privilégiées canadiennes versant des dividendes. Il peut aussi investir dans des titres de fiducies de placement immobilier (FPI) et de fiducies de redevances. Une partie de l'actif du Mandat peut également être investie dans des titres étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,34	0,64	22,9281	1 028 214
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,81	1,62	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu des fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Revenu fixe de sociétés Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 36 346 109 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 2 921 123

**Rotation du portefeuille:** 20,17 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	1,74	0,95	12,3772	2 440 391
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	1,99	1,13	12,1337	190 473

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

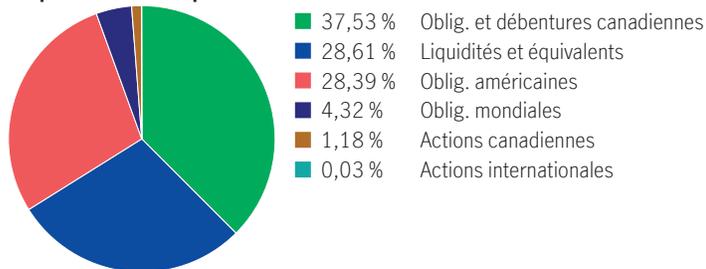
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Revenu fixe de sociétés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe canadiens et américains.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	2,40 %
ENBRIDGE INC FRN 15JAN84	1,98 %
Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01	1,44 %
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,37 %
Banque Royale du Canada note à taux variable, 0,05 %, 2080-11-24	1,33 %
Bank of Nova Scotia (The), 4,5 %, 2025-12-16	1,28 %
ZEUS RECEIVABLES TRUST 02JAN24 DN	1,14 %
North West Redwater Partnership, 3,65 %, 2035-06-01	1,13 %
Algonquin Power & Utilities Corp. note à taux variable, 4,75 %, 2082-01-18	1,10 %
Banque de Montréal, 4,71 %, 2027-12-07	1,07 %
<b>Total</b>	<b>14,26 %</b>

Total des placements : 366

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

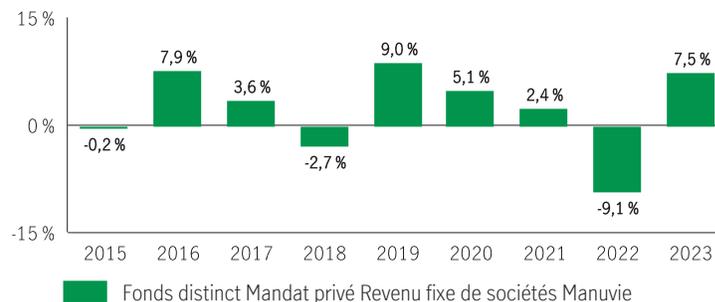
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 237,88 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,34 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	1,74	0,95
MPPM 75/75 Frais modérés	1,99	1,13

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le fonds vise à générer un revenu et à faire croître le capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'obligations de sociétés canadiennes et américaines de première qualité et à rendement élevé.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,21	0,50	13,1945	290 259

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Revenu fixe mondial Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 380 887 239 \$

**Date d'établissement:** octobre 2014

**Nombre total d'unités en circulation:** 31 903 686

**Rotation du portefeuille:** 8,75 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	1,81	1,00	11,9350	26 514 205
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,02	1,18	11,7095	3 760 247
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,21	1,98	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,41	2,16	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

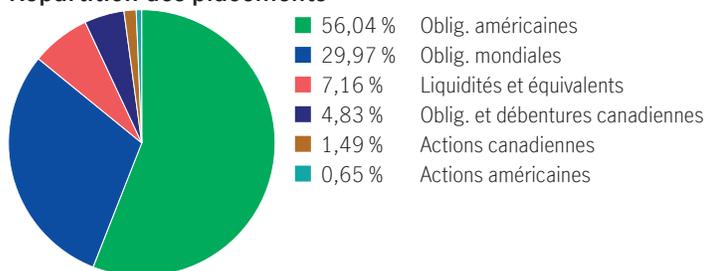
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Revenu fixe mondial Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe.

#### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,16 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2032-05-15	2,07 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 2032-08-15	2,06 %
Billet du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 2032-02-15	1,83 %
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	0,96 %
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD-7565, 5,5 %, 2053-09-01	0,93 %
Indonesia, 6,5 %, 2025-06-15	0,86 %
Japan, 0,01 %, 2024-12-01	0,85 %
Korea (the Republic of), 2,38 %, 2027-03-10	0,84 %
Skymiles Ip Ltd., 4,75 %, 2028-10-20	0,79 %
<b>Total</b>	<b>13,36 %</b>

Total des placements : 465

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

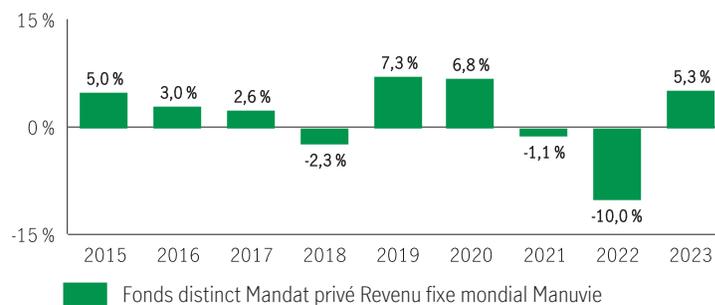
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 6 octobre 2014, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 193,63 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,94 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	1,81	1,00
MPPM 75/75 Frais modérés	2,02	1,18
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,21	1,98
MPPM 75/100 Frais modérés	2,41	2,16

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise à générer un revenu tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Il investit principalement dans des titres de créance d'États et de sociétés de marchés développés ou émergents. Il investit également dans des titres émis par le gouvernement ou des organismes fédéraux des États-Unis ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Mandat peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,27	0,54	12,5279	1 629 204
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,66	1,48	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé Valeur Équilibré américain Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** avril 2015

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 389 772 866 \$

**Date d'établissement:** avril 2015

**Nombre total d'unités en circulation:** 24 531 866

**Rotation du portefeuille:** 5,86 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,31	1,47	15,8808	20 929 244
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,45	1,60	15,6689	3 104 501
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,71	2,43	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,85	2,56	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

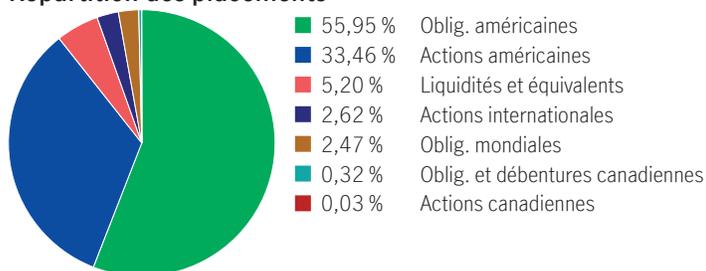
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie privée Valeur Équilibré américain Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines et de placements à revenu fixe américains.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

UNITED STATES TREASUR 4.375000% 30NOV30	2,58 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2043-11-15	2,54 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 2053-08-15	2,38 %
UNITED STATES TREASUR 4.500000% 15NOV33	1,61 %
Cintas Corp.	1,59 %
Roper Technologies Inc.	1,57 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,57 %
Linde PLC Shs	1,57 %
Union Pacific Corp.	1,56 %
Visa Inc. Com Cl A	1,56 %
<b>Total</b>	<b>18,54 %</b>

Total des placements : 888

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

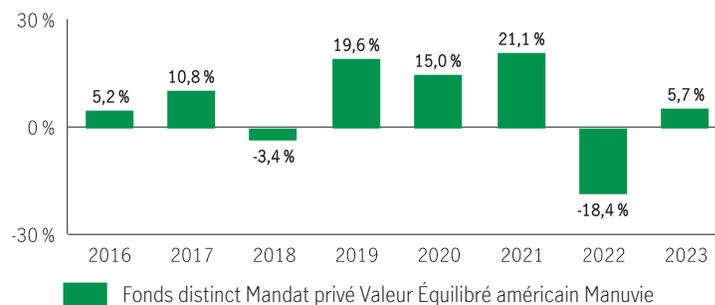
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 30 avril 2015, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 588,54 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,48 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,31	1,47
MPPM 75/75 Frais modérés	2,45	1,60
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,71	2,43
MPPM 75/100 Frais modérés	2,85	2,56

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Mandat vise à procurer un revenu et une plus-value en capital en investissant principalement dans une grande variété de sociétés américaines, productrices de dividendes ou non, et de titres à revenu fixe. Il peut chercher à atteindre son objectif en investissant dans des titres d'autres fonds communs de placement.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,22	0,56	17,5765	498 091
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,60	1,43	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Portefeuille Fonds distinct privé Croissance Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** novembre 2018

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 266 476 286 \$

**Date d'établissement:** mai 2017

**Nombre total d'unités en circulation:** 20 021 863

**Rotation du portefeuille:** 13,36 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,40	2,11	13,5117	8 169 686
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,59	2,31	13,3615	350 876
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,82	2,53	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,05	2,74	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Croissance Manuvie. Les fiducies de fonds communs de placement sous-jacentes détiennent principalement des actions canadiennes et étrangères ainsi que des placements à revenu fixe.

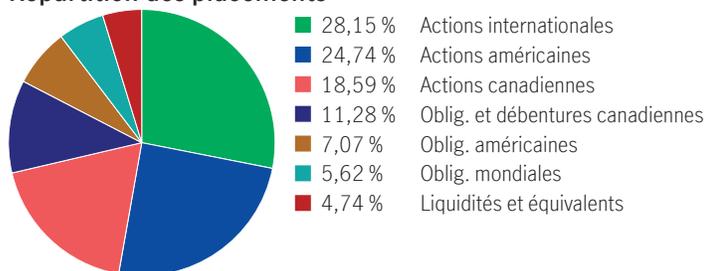
### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	6,81 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,26 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	6,20 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	6,10 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	6,06 %
Fonds de placement international Manuvie	5,83 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	5,34 %
Fonds d'occasions de croissance Manuvie	4,94 %
FNB indiciel multifactoriel américain à grande capitalisation Manuvie	4,54 %
Fonds en gestion commune d'actions mondiales à petite capitalisation gestion de placements Manuvie	4,29 %

**Total** 56,37 %

Total des placements : 31

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche un potentiel de croissance à long terme tout en privilégiant le volet titres de capitaux propres de son portefeuille à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

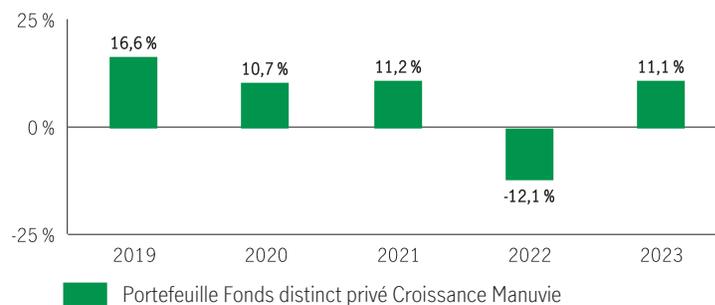
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 29 novembre 2018, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 351,61 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,10 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,40	2,11
MPPM 75/75 Frais modérés	2,59	2,31
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,82	2,53
MPPM 75/100 Frais modérés	3,05	2,74

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille d'actions mondiales vise à faire croître le capital à long terme. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des actions canadiennes et mondiales ou dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,31	1,11	14,3799	308 689
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,71	1,53	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Portefeuille Fonds distinct privé Équilibré Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** novembre 2018

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 641 604 604 \$

**Date d'établissement:** mai 2017

**Nombre total d'unités en circulation:** 50 598 623

**Rotation du portefeuille:** 8,46 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,30	2,02	12,8645	22 352 859
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,52	2,21	12,7193	724 166
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,69	2,41	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,91	2,61	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Équilibré Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente détient principalement des titres de fonds et/ou de FNB qui, à leur tour, investissent dans des actions nationales et mondiales et/ou des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux.

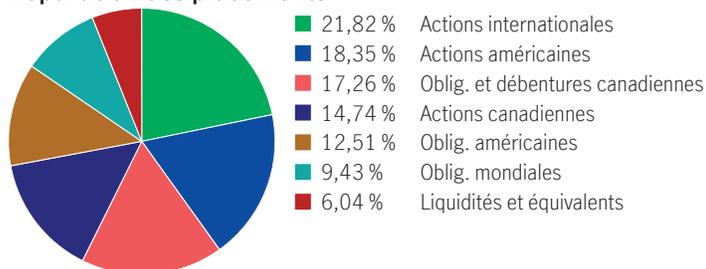
### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	12,54 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	11,74 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	5,83 %
Fonds de placement international Manuvie	5,58 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	5,46 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	5,41 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	5,26 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	5,16 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	4,90 %
FNB indiciel multifactoriel américain à grande capitalisation Manuvie	3,51 %

**Total**
**65,41 %**

Total des placements : 30

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une combinaison de croissance et d'un certain revenu à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

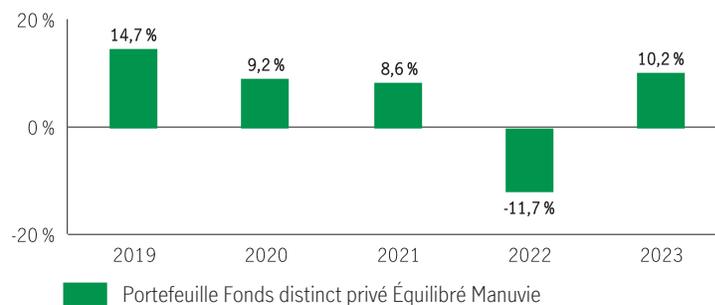
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 29 novembre 2018, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 286,80 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,08 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,30	2,02
MPPM 75/75 Frais modérés	2,52	2,21
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,69	2,41
MPPM 75/100 Frais modérés	2,91	2,61

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille équilibré vise à générer une plus-value du capital à long terme et, dans une moindre mesure, à générer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des actions canadiennes et mondiales ou dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,27	1,06	13,5568	701 422
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,58	1,41	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Portefeuille Fonds distinct privé FNB ingénieux de dividendes mondiaux Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2024

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 0 \$

**Date d'établissement:** septembre 2024

**Nombre total d'unités en circulation:** 70

**Rotation du portefeuille:** --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,29	2,05	10,0000	10
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,49	2,23	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct est structuré comme un « fonds de fonds » et investit dans le Fonds FNB ingénieux de dividendes mondiaux Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des portefeuilles diversifiés de titres mondiaux versant des dividendes.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2023; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2023; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,29	2,05
MPPM 75/75 Frais modérés	2,49	2,23

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le fonds vise à fournir un flux régulier de revenus et une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse sous-jacents gérés par Gestion de placements Manuvie limitée qui fournissent une exposition à un portefeuille diversifié de titres mondiaux versant des dividendes.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du FNB sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,19	1,05	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Portefeuille Fonds distinct privé Modéré Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** novembre 2018

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 245 511 765 \$

**Date d'établissement:** mai 2017

**Nombre total d'unités en circulation:** 20 822 488

**Rotation du portefeuille:** 11,63 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,22	1,93	11,9534	9 531 699
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,44	2,12	11,8389	519 046
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,57	2,31	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,77	2,49	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

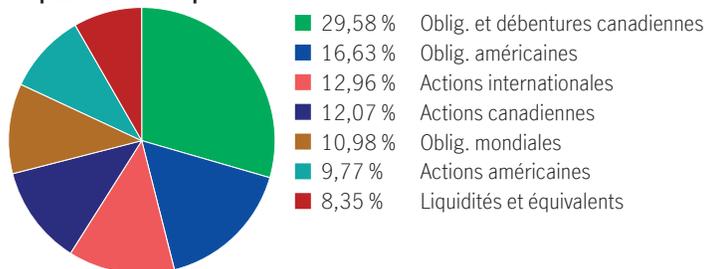
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Modéré Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	21,04 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	14,43 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	5,31 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	5,26 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,96 %
Fonds de placement international Manuvie	4,47 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	4,37 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,37 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,30 %
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF	3,50 %
<b>Total</b>	<b>72,01 %</b>

Total des placements : 26

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une croissance à long terme tout en assurant la préservation du capital et cherchent à privilégier le volet revenu fixe de son portefeuille.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

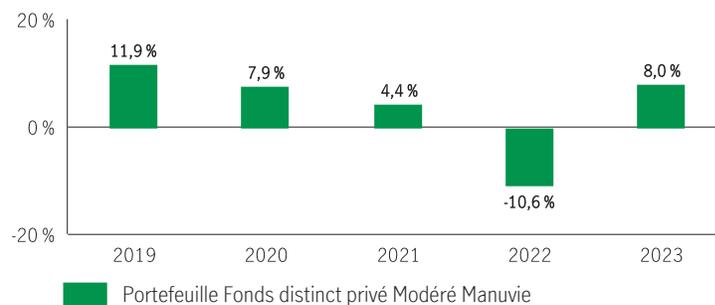
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 29 novembre 2018, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 195,57 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,57 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

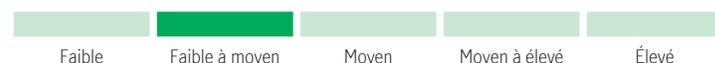
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,22	1,93
MPPM 75/75 Frais modérés	2,44	2,12
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,57	2,31
MPPM 75/100 Frais modérés	2,77	2,49

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille à revenu fixe vise d'abord à faire croître le capital à long terme d'une manière qui permet cependant la préservation du capital et son deuxième objectif est de procurer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux ou dans des actions canadiennes et mondiales.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,14	0,97	12,6757	324 599
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,47	1,31	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Portefeuille Fonds distinct privé Sécuritaire Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** novembre 2018

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 381 853 745 \$

**Date d'établissement:** mai 2017

**Nombre total d'unités en circulation:** 33 539 440

**Rotation du portefeuille:** 14,20 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,11	1,84	11,4627	18 443 130
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,19	1,95	11,4178	1 035 227
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,48	2,22	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	2,60	2,33	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

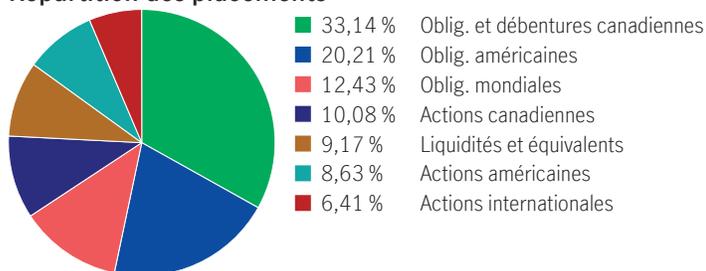
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Sécuritaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux et/ou dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	24,60 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	16,24 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	9,04 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	5,26 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,97 %
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF	3,98 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	3,97 %
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	3,97 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures cotés Manuvie	3,53 %
Vanguard Canadian Aggregate Bond Index ETF	3,51 %
<b>Total</b>	<b>79,07 %</b>

Total des placements : 23

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche d'abord la préservation du capital, tout en mettant l'accent sur la production d'un revenu dans un deuxième temps et qui préfère un niveau de risque faible pour ses placements.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

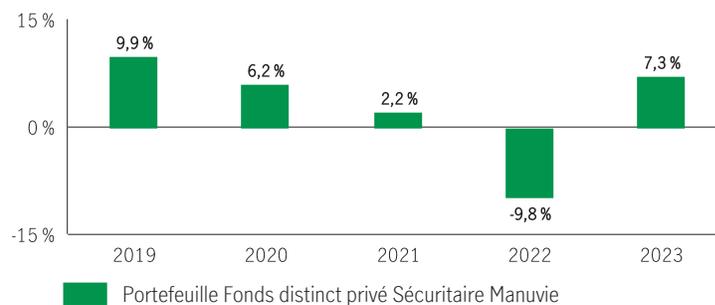
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 29 novembre 2018, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 146,44 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,72 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option MPPM 75/75. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 3,00 % moins de 2 ans après la souscription 3,00 % moins de 3 ans après la souscription 3,00 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,11	1,84
MPPM 75/75 Frais modérés	2,19	1,95
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	2,48	2,22
MPPM 75/100 Frais modérés	2,60	2,33

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille de titres à revenu fixe vise principalement à préserver le capital et a comme deuxième objectif de produire un revenu. Le Portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou des FNB qui investissent dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation nationaux et mondiaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,13	0,93	12,0384	459 053
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	1,37	1,22	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

# Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres placements sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Pour une description détaillée des risques de ces fonds sous-jacents, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

**Risque associé aux créances mobilières ou hypothécaires :** En cas d'évolution de la perception que le marché a des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ou d'évolution de la solvabilité des parties concernées, la valeur des titres peut s'en ressentir. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières, il existe un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents garantissant les titres et l'obligation de remboursement à l'échéance des titres. Dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires, il existe également les risques que les taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas des obligations lui incombant en vertu d'un prêt hypothécaire ou que la valeur du bien garanti par l'hypothèque diminue.

**Le risque de crédit** est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

**Risque lié à la catégorie de société** Certains fonds sous-jacents sont structurés comme des catégories d'actions d'une seule société qui peuvent contenir plusieurs fonds. Chaque fonds d'une catégorie de société comporte son propre actif et son propre passif, et les dépenses expressément attribuables à un fonds donné seront imputées séparément à celui-ci. Cependant, l'actif de chaque fonds est la propriété de la société. Par conséquent, si un fonds ne peut pas remplir ses obligations, celles-ci peuvent être acquittées en utilisant l'actif des autres fonds de la société.

**Le risque lié aux instruments dérivés** se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Certains fonds et fonds sous-jacents peuvent placer une partie de leur actif dans des instruments dérivés pour se protéger, pour respecter un objectif de durée ou pour reproduire un rendement comparable à celui d'un placement direct dans le fonds sous-jacent. La capacité d'un fonds à se défaire des instruments dérivés dépend de la liquidité des instruments en question sur le marché, de l'évolution du marché par rapport aux prévisions du gestionnaire et de la capacité de l'autre partie à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, rien ne garantit que les opérations associées à des instruments dérivés seront toujours profitables au Fonds. L'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquiescer des placements non prévus dans la description des placements du Fonds est interdite.

**Risque associé à la politique en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) :** La politique de placement ESG d'un Fonds ESG pourrait faire en sorte qu'il ait un rendement différent de celui de fonds semblables qui n'ont pas une telle politique. Les critères liés à cette politique de placement ESG pourraient faire en sorte que le Fonds ESG renonce à des occasions d'achat de certains titres lorsqu'il pourrait par ailleurs être avantageux de le faire ou vende des titres en raison d'enjeux ESG quand il pourrait par ailleurs être désavantageux de le faire. De plus, les investisseurs pourraient avoir une vision différente de ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, les sociétés dans lesquelles un Fonds ESG investit, directement ou indirectement, pourraient ne pas représenter les croyances et les valeurs d'un investisseur donné. Un Fonds ESG exercera les droits de vote représentés par les procurations conformément à la politique de vote par procuration du gestionnaire.

**Risque associé aux fonds négociés en bourse :** Certains fonds peuvent acheter des titres de fonds négociés en bourse (« FNB »). Ces FNB visent à procurer des rendements comparables à ceux d'un indice donné d'un marché ou d'un secteur d'activité. Les FNB ne dégagent pas nécessairement le même rendement que l'indice qu'ils suivent en raison, notamment, des écarts de pondération des titres composant le FNB et l'indice pertinent (ces écarts sont généralement faibles) et des frais de fonctionnement et de gestion des FNB. Un FNB peut aussi, pour diverses raisons, ne pas reproduire fidèlement le segment du marché ou l'indice à la base de ses objectifs de placement. Le cours des titres d'un FNB peut aussi fluctuer et la valeur des fonds qui investissent dans des titres de FNB s'en ressentira.

**Le risque de change** se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

**Le risque de concentration** se présente lorsque le portefeuille d'un fonds, y compris un fonds sous-jacent est composé de relativement peu de titres. En conséquence, la répartition des placements pourrait ne pas couvrir l'ensemble des secteurs ou encore se concentrer dans des régions ou des pays particuliers. En concentrant les placements, une part considérable du Fonds ou du fonds sous-jacent pourrait être investie dans un seul titre. Une volatilité accrue peut s'ensuivre, car les fluctuations du cours d'un seul titre auront une incidence plus importante sur la valeur du portefeuille du Fonds. Cela peut également conduire à une diminution de la liquidité du portefeuille du Fonds.

**Le risque de cybersécurité désigne** le risque de cyberattaque ou de piratage informatique des systèmes technologiques qui peut entraîner la divulgation de renseignements confidentiels, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles, la destruction ou la corruption de données et des pertes financières pour le Fonds. Manuvie et ses fournisseurs de services ont recours à la technologie dans presque tous les aspects des affaires et des activités de l'organisation, y compris celles du Fonds. Par conséquent, Manuvie s'est dotée d'un solide programme de sécurité informatique en constante évolution, lequel comporte des politiques, des procédés et des technologies et réunit des professionnels dévoués à la protection de l'information, des systèmes et des réseaux – et exige que ses fournisseurs de services fassent de même. Il demeure toutefois possible que ces mesures ne suffisent pas à protéger nos réseaux et nos actifs informatiques contre chacune de ces attaques. En effet, les techniques de cyberattaque changent fréquemment, deviennent de plus en plus sophistiquées, sont souvent impossibles à déceler avant d'être lancées et peuvent provenir de sources très diverses. Ainsi, il est possible que Manuvie et ses fournisseurs de services ne puissent pas anticiper toutes les perturbations, atteintes à la vie privée et brèches de sécurité ou à mettre en place des mesures préventives contre celles-ci. Les cyberattaques pourraient entraîner une infraction aux lois sur la protection de la vie privée ou de la réglementation en matière de sécurité informatique, et occasionner des perturbations majeures de l'accès aux réseaux et des activités d'affaires.

**Le risque d'inflation** représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

**Le risque de taux d'intérêt** tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

**Le risque d'illiquidité** désigne le risque qu'un placement ne puisse pas facilement être converti en espèces. Un placement peut-être moins liquide s'il n'est pas couramment négocié, s'il existe des restrictions quant au marché sur lequel il est négocié ou des restrictions d'ordre juridique, ou du fait de la nature du placement lui-même, des conditions de règlement ou d'autres raisons comme une pénurie d'acheteurs intéressés par le placement en question ou par le marché dans son ensemble. Les placements peu liquides peuvent voir leur valeur fluctuer de manière spectaculaire, ce qui peut causer des pertes.

**Le risque de gestionnaire** vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

**Le risque de marché** est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds. La rentabilité du programme de placement d'un fonds peut dépendre en grande partie des fluctuations futures des actions et d'autres placements. Ces dernières années, les marchés boursiers ont été caractérisés par une volatilité et une imprévisibilité marquées. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rendement d'un fonds, notamment : les taux d'intérêt; l'évolution de l'offre et de la demande; les politiques commerciales, budgétaires et monétaires des gouvernements ainsi que leurs programmes de contrôle des devises; et les événements politiques et économiques d'envergure nationale et internationale. Par ailleurs, des événements imprévus et imprévisibles—comme la guerre et l'occupation, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale (par exemple, la récente propagation de la maladie à coronavirus [COVID-19]), le terrorisme et les risques géopolitiques connexes—peuvent stimuler la volatilité à court terme sur les marchés et avoir une incidence négative à long terme sur les économies du monde et les marchés en général, y compris les États-Unis, le Canada et d'autres économies et marchés des valeurs mobilières. Ainsi, chaque fonds est exposé à un certain niveau de risque de marché, qui peut parfois être considérable.

**Risque associé à l'immobilier** : Les biens immobiliers ne sont, par nature, pas des actifs liquides. Il n'existe pas de marché officiel pour la négociation des biens immobiliers et le public n'a accès qu'à très peu de documents présentant les modalités des opérations immobilières. Il faut parfois du temps pour vendre des placements immobiliers à un prix raisonnable, ce qui limite l'aptitude des fonds à réagir rapidement aux changements des conditions économiques ou financières.

**Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titre** : Il se peut que les Fonds participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise

en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure. Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

**Le risque des petites entreprises** est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

**Le risque souverain** (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

**Risque de spécialisation** : Certains fonds se spécialisent dans un secteur d'activité ou une région du monde. La spécialisation permet au conseiller en valeurs de se concentrer sur des secteurs précis de l'économie, ce qui peut hausser les profits si le secteur et les sociétés choisies prospèrent. En revanche, si le secteur d'activité ou la région éprouve des difficultés, le fonds en souffrira, car il contient relativement peu d'autres placements susceptibles de faire contrepoids et les titres d'un même secteur d'activité tendent à être touchés par les difficultés de la même manière. Le fonds doit respecter son objectif de placement et peut devoir continuer à acheter principalement des titres du secteur d'activité ou géographique en question, qu'il soit prospère ou non.

**Risque associé aux porteurs de titres importants** : Il est possible qu'un fonds retrouve, parmi ses investisseurs, un ou plusieurs porteurs d'un grand nombre de ses titres, comme une institution financière ou un fonds dominant. Si l'un de ces investisseurs décide de se défaire de ses titres du fonds, ce dernier peut être contraint de vendre ses placements sur le marché à un cours défavorable pour répondre à sa demande. Le fonds peut également être contraint de modifier la composition de son portefeuille de manière significative. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes fluctuations de la valeur liquidative du fonds et avoir une incidence négative sur le rendement. Les fonds ont néanmoins des politiques et des procédures visant à surveiller, détecter et décourager les opérations à court terme inappropriées ou excessives. Voir «Opérations à court terme».

**Le risque associé aux fonds sous-jacents** s'applique lorsqu'un fonds distinct qui achète des parts d'un fonds sous-jacent peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent.



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.